ESTATS·DES·BOIS·
DES·GENERALITÉZ·
DE·BOVRGOGNE·1651·1652·
DE·PARIS·
DE·TOVRS·} 1653·
DE·SOISSONS·
&·DE·PERCHE·A·ALLENCON·

CHAMBRE DES PAIRS

Boy de Bourgogne
1671

1

Le Roy séstant fait représenter en
Son Conseil L'Estat de ce aquoy montoit et ammonte Les
Contes de Bois de Fauez Justaye Sautet et Cagenvalle de
Bourgogne Duquel Sauner a Le Cinquantiesme Jour Mr Jean Jacques
Le Bailly Conte de Dramat Grand Mr enqueste du Duché
reformateur des eaux et forests de Bourgogne au departement de
Bourgogne, et Bresse Sur quoy Estat de la Valeur des prédicts
et trouva de Bois dud gruerie, Ladicte Maiesté a
fait dresser un Sondict contenant Ledict Estat de Reigle, et
Ordonna quelle Seroit arresté et Reiglé pour Les Ans
Sauner une Six cent quarante Neuf par M
Reformateur general desd Bois, Lequel Estat Sa Maiesté
Enjoinct audt Tresorier de Bourgogne a Dijon de faire Suivre
garder et observer Selon Sa forme et
teneur, Sans permettre quil Soit contrevenu en
aucune Sorte, et manière que ce Soit, N'voyne de
Respondre en Leur propre Noms, Et aux
Reformateur General du Duché de ce quil aura Payé
au contraire

Premierement

Pour

Et Claude Saumoux greffier au Baillage

Et Mtre La Somme de Cinq
cens liures pour la quarte de
Six arpents de boys de Sauve
fustaye assis en la foret de la Cas-
telle ly adiugez le xxme Ianvier 1651
par Mrs Lebely Grand Mre Susdit
a raison de xxb tt Laquelle payable
au Jour de Noel de la dte année
1651 Ainsin Lexpose Ledit de
Ladite adiudication cy ..... C Ltt

Et Dame Marie Anne Marsan
Veuve de la Somme de Cinq
cens liures pour la quarte
de Cinq arpents de boys a luy
adiugez en deux Coupes de la foret
de Faux et Castelle dauges le
xxme Ianvier 1651 par Mrs Lebely
a raison de xxb tt aussy Laquelle
payable au mesme terme de Noel
1651 Ainsin Le dit Expose Ledit

cy ..... 6Cs tt

Par Mre Claude Du Lit maursand

Sauvoir d'a Soumme de Cinq cens
Cuvar pour raquantth de Longe
au pantz de bout tottant d.la Vall.
cy dessus apprundu du cad Fondt de
Faux aluy adiugez le hyssouv xxme
Jmoins 1651 pav cens Sr Lebelm ala
mdme raison de xxbtt Laopm payabl
au mdme tvme que dessus Sums
Ladtt procurbabal Judt Sums
Lebelm cy . . . . . xCtt

De Claude d'allemam demaurant
a dijon la Soumme de Quarante
Cuid Limon pour la quantth de
quatre aupam de bois A luy
adiugez pav la Sme d'Abelm
le xxbe Jmoins 1651 dans le restat
dm bintan cy dmam Saulcin
au bout de Callemam Barrage
de Gaalond a raison de xxtt
l'aupam payable au tvme de Nol
de lad annee Jmoins la procur
babal dud Sr Lebelm cy . . . . . xlbm tt

Sr Mre Jean petri mauzam dijon

La Somme de quarante Liures
pour la quantité de quatre aspres
de bois taillis et fustaye mys
a luy adjugez en la foreſt de Corne
par ledict Sieur Lhuillier a raiſon
de x tt chas au plus payable Pre.
Exim Jum dedad année 1651 Sum
les proces verbal cy . . . . . xl tt

Sire Jean Gastelloy procureur a
Gaalou, et Claude Lacemain
dud. dpoy la Somme de Soixante
Liures faisant moitié de celle de
Cxxtt pour la quantité de douze
aspres de bois a aix adjugez dela
foreſt de Maroud appartenant par
Indivis au Roy, et aux Damoi
de Remoimon par lesd Lhuillier
payable six mois apres La
delivrance Sumam les proces verbal
et pour lamoitié qui appartient
a sa Maiesté . . . . . Lxx tt

Et plus par led dpoy mauzam Damoure
a pareille Somme de Cinq Liures

pour la quantité de vingt vingt
de Chesnaie abattus, et forfaicts
en la forest de Borne dans le
Canton de l'Hospital de Braune a
raison de xx s le pied a luy adiugez
par ledit sieur Lebelin le xe Juillet
1651 ladicte somme payable a Noel
de la dt année sumuam ipsum verbal
dud't Grand m.e &c ..... xx tt

S.r Jean Duvandor marchand abuscy
La somme de douze cens livres pour
les Cailleaux, Cgables et Tuiles
dans la vente cy devant faite a
M.e Paul Civand dans le bailliage
de Cgaalons dont adiudicatoy luy
a été faicte le xxbre Juillet 1651
ladicte somme payable au premier
aoust 1652, du xbre aoust ensuivant
sumuam le procez verbal dudit Le
Belin cy ..... xii C tt

Pre Anthoine Robert marchand
a Cgaalons la somme de quinze
livres dix sols sans mouttre

6

De Ernotton Linard pour laquelle
de Nivaux luy a dict faicte de
soixante balliveaux chablis, et
Vestz au bout de la grande Vendue
Mavou Nau et la Sarte apartenz
par Judicia a Sa Mat.te et au Sieur
de Poigny Sumam l'proux verbal
dud.t Sieur Lebelin et pour la dicte
moictié qui apartient a Sa Mat.te ... xbtt x s

Dem.r pour Nivaux contenu au
grenier a Sel de Couvrand La Somme
de Quatre mil Cinq pour La
quantité de Cinq arpens de bois
taillaux assis de la plaine du
Pray Baillage de Chaalons a luy
adjugez par led.t Le Bailly le
xxbm Juillet 1651 a raison de
xl tt l'arpen valable moictié au
xxbm Juillet 1653 Sumam ce-
proces verbal dud.t grand Mre
Z ..... mm 9tt

De Claude Belermin Sieur de

moulin de Saumeuzy. La somme
de Dix cent soixante quinze liures
pour la quantité de vingt sept
arpens de bois moictié fustaye a
luy adiugez par Mrs de Lebeuy
aux bout dux hault de Mavalloy
le xxeme octobre 1651 a raison de
xxeme tt l'arpent payable dans
apres sumande prouiz verbal dudt
Sieur Lebeuy cy ..... vic lxxeme tt

Du Sr Simon Saucon marchant a Dijon
La somme de trente liures pour
la quantité de deux arpens de bois
taillis dela coupe cy dessus
aluy adiugez par Mrs de Lebeuy
Mrs dud xxeme octobre 1651 a
raison de xxtt l'arpent payable
dans le Jour de pasques 1652.
Sumande procez verbal dudt Mr
Lebeuy cy ..... xxxtt

Sr Guillaume Emot procureur
au parlement de Dijon pour et au
nom de Pierre Pommey. La somme

de Bugy quatre volumes pour la
quantité de deux arpens ⅌ tout
a luy adugez dans led. Cout du
Roy proche la fontaine au bouge de
la grange de bout prez Gorroy
le xbi octobre 1651 a raison de xvtt
l'arpan payable by ay apres l'ad.
Volume sumam le procez verbal
dud. Lebelingy . . . . . xxvm tt

De Symon parmegot mayssam
a Beaune la Somme de Cinq
quatre bugtz Cuvas Scanow iiii xxtt
pour la Souminge de Guid arpens
qui sont vignes dans la bance de
soixante quinze arpens de bois
taillis mistz de quelques
Gosnes raffaux a luy adugez ⅌
Cardfordi de Borne Cexamen
nouembre 1648 a raison de xtt
l'arpan; et Ctt pour la Souminge
de dix arpens qui sont vignes
dans led Cante de Soixante
quinze arpens de mesme Cout de
Cardfordi de Borne a lamende

rançon de x tt l'appelant a luy
adjugez le xxme decembre 1646
Jumain le procez verbal dudit Le
Lebely grand on[d] du 6e decembre
1651 cy ..... mem doz tt

Lauant au solpeublier pazé comptz
par lez maistrez adiudicataires
desd' Cantar, oultre le prix principal
d'icelle n'ay Sera cy fait aucune
taxe, d'autant qu'il a été chargez
aux Cauz desd' adiudicataires
pautam cy ..... Mem

Somme de lad' Recepte
Cent vingt cinq xlz tt de s

Despence

Non[d]. Jacquez Lebely, conseiller du
Roy grand m[d] Enquestes et
general reformateur des eaux et
forestz de Cauz au departement
de Bourgongne et Bresse.

La Somme de Trois mil Livres
pour Ser gager de Lauma
Du pruan dotai Hpono bour
quatuva . . . . . n 9 n C Ll

Nm de Cristophle Bertaud aussy
grand Md. de Sauar, de fordrz
pour Ser gager La Somme de
Trois mil Vois Cens Soixte Llivres
qui Sva troz" andam attendu que
Sis gager Sont Emploiez dans
Lotat des finances de Bourgogne
Hy . . . . . Ndam

Quant aux gager de Mre
Rancois Voiton aussy Grand Mre
de Sauar et fordrz montant
Trois mil Llivres Ll Z Sous
aussi trois Cens andam dautant qües
Sont aussy emploiez dans Lotat
des finances de Bourgogne
Hy . . . . . Ndam

Nm de Barthelemy Robineau Escuier
Conseil de Sa Cour La Somme
de Mil Livres pour Ser

Gaigar 7 pour cent dauxe
quartiva . . . . . 6 tt

Nm de Nivlat de Cugy cinquan
guival Vdit le Cour paralle
Somme de mil cuvar pour var
gaigar 7 pour dix quartiva
7 . . . . . 6 tt

Nm Jun de Cugy La Somme de
Quinze cuvar pour augmentaon
de gaigar a luy attv[e] par declavary
de Sallar du xbre Janvier 1637
pour sa vie de Sayge de la rue Gros
acause de Sa Chanssanur dre
mompar 7 pour deux
quartiva . . . . . 6n tt xe S

Nm[e]
Comma
a la rue de Vigbois La
Somme de Cent cinquante
douze cuvar deux sola sixe denar
pour son droit de tinze le N
Carsoy dun sol pour cuve de la
Somme de m[c] xlv tt xe S dom 7

Et dudit fait rapport et
dite quautuva . . . . . Cm xxbittisms

Mre Edmond de Cugy con-
seigneur de Nesbou la somme
de dix anatuvat pour sa gayne
et pour dix quautuva . . . . . m Cett

Mon dit Guy Blanot aussy con-
seigneur de Nesbou pareille somme
de dix anatuvat pour sa
gaigeur et pour dix quat. . . . . m Cett

Mon dit Jean Debout chanoine
dudit amandat adjugée a la
table de marbre du palais a
Dijon la somme de deux cans
tuvat pour sa gaigeur et
pour dix quautuva . . . . . Cett

Et

Mon Jean Jacquot Debuty
grand mre sus Dpour
Journée, et vaccations quil
a employé aud dit bans

La somme de dix huit cent
cinquante cy . . . . . xviiic l tt

Au sieur Ormeteau pour sa
journée de capitaine dans la
forest et estendue du baillage de Nogent
La somme de Cinq cent livres
pour six gardes cy pour deux
quartiers . . . . . v c l tt

Pour les augmentations de gages
attribuez aux sept sergents
et sept concierges gardes des
bois par arrest du mois de
septembre 1643 La somme de
deux cent vingt sept livres dix
sols cy . . . . . cc xvii l x s

Pour un plant fauve et addition
de compte de la recepte generalle
des bois Comme en estat

Prouvent L'a Somme de Trois
cens cinquante Livres cy pour Voir
quatre ..... n ℔ xen tt x s

Somme totalle de la dyspence du pnt Estat
Lt 9 bc Lxix tt xi s m ℔

Et la Recepte monte
Lt 9 mc xlv tt x s

Reste Rendre de net
Lt bm c Lxxv tt xbm s d ced

Laquelle Somme de Huict cens Soixante douze Livres dix Sols
Sols mis dans Sa Voyte pour estre comptez par le Sr Vermeu-
gnoul dargent au Sieur de Grimonguard Conseiller du Roy
en Sa Cour de la Tresorier de son Espargne cy devers-
Lesdits cy Lt c cinquante Lres

Sera fait au Conseil d'Estat du Roy Ledit pour Sa Majesté
la Royne Mere Dame de Mava cy Lt c
cinquante cinq/

Louis

Phelypeaux

16

Vol de Bourgogne
1612

17

Le Roy Séstant fait Représenter en
Son Con.d Lestat de ce aquoy montoit et revient
leur Creuer de boire de hault fustaye Saillir et la gualih.
de Bourgongne ouuam Lauree esbr.e cinquante deux
pas m.le Soirot Con.r ord.a m.h.é Grand m.le
Enquesteur et general reformateur des Eaues et Forestz
de France au Dyapatrium de bourg.ne et Bresse
Suiuant Lestat de la Taillee des Presidents et Treso.rs
de France dyl.d. bualih. Sad. Ma.té a fait dresser
en Sond. Con.l le pnt estat de recepte et despence quelle
veult et entend estre faicte pendant lad. Année 1612
pas m.le Recepte gual des boys
le quel estat Sad. Majesté a enjoinct aud. Tresorier
de France de Dijon de faire Suiure, garder et observer,
de point en point Selon la forme et Teneur Sans
pouuoir quil y soit contreuenu en aucune sorte
et maniere que ce soit a peine de Desobeyssance et
propres et prinz nomez et auec. Trauers gual
du double de ce quil aura passé au Contraire.

Premierement

Recepte

De Noel Brautin marchant a
Dijon la Somme de douze
Cents liures pour la quantité
de Soixante arpents de boys
de hault fustaye et taillis
mis hz et a luy adiugez par

Le S. Soivot grand m. doit &
Eauer et forest le xxbr. iesd mavit
iosh Sauoir pour le voire
au boire de Belouh et lautruy
pour aypent au boir de Lassaigne
araison de xx.tt yacun aypent
payable par led. adjudicataire
la moitie dans Six moix du Jo.
de la Delivrance et lautre moitie
Six moix apres suivant le proces
Verbal dud. S. Soivot cy . . . . xx.tt

De Denis Chuvot demeurant a
Saumeny la Somme de quatre
liures pour la quantite de huit
quartes aypent a luy adiugez
Sy deux quartons par led. S.
grand m.le led. Sour xxbre
mavit a raison de x.tt yacun
aypent payable comme de Droit
suivant le procez Verbal dud.
S.r Soivot cy . . . . . x.Stt

De Jacques Cremizot et Charles
Caillam m.le de Forges La
Somme de Treize cent cinquant.
liures pour la quantite de cent
cinquante aypents de Boise
Brulez compris xx. aypents
ou le Sr du Lapoint Convon a
eux adiugez sy la Sorte de
Cillivre le duc Conteur de
Sivrieux par le S. Soivot

le ix.e Septembre ibsr a
raison de ix.tt chacun an pont
payable la moitié au terme de
Pasques ibsr. et l'autre moitié
a la fin dud.t année suivant le
procez Verbal dud.t grand vic. ay. aun.l Ltt

Jud.t Charles Taillam la soc.
de Soixe Cinq quatre Cingtz
quatre livres pour leur Boire
restantes Combles de la Celle
au Clos Perrin et leur Obeissa
a luy adjugez led.t Jour ix.e Sep.
ibsr par led.t S.r Soiot a raison
de xii.tt chacun an payable
comme dessus suivant le
procez Verbal cy . . . . . O xx tt
m. m. m

Jud.t Jacques Cremizot la Somme
de Cinquante livres pour la
quantité de Cinq aunes de Toile
Seize cy Baudot a luy adjugez
par led.t S.r Soiot led.t Jour ix.e
Septembre ibsr a raison de x.tt
chacun an pont payable comme
dessus suivant le procez Verbal
cy . . . . . Ltt

Jean Rousselot la Somme de Soixe
Cinq Soixe douze livres dix Sol
pour la quantité de xxx B. aunes
de Toile Seize cy Baudot sur
Cire Jorgine de Tarroir a luy

adiugez par les S.rs Soirot
les dt. Sous ixe. Septembre 1652
a raison de ixtt xel. chacun
appert payable comme de Sine
Simian Sond. procez Verbal
cy . . . . . C H
m. xxxn. xl.

De Pierre Macier marchan a
Chalon la Somme de deux cent
quatre Livres faisant moitie
de quatre Cent huit livres
pour la quantite de xxxvm aspres
de Bois taillis a luy adiugé
par led.t S.r Sirot le x. 9.bre
1652. apartenant par Indivis
au Roy et aux damez de remiremond
a raison de xtt. chacun payable
au Sous des S.rs Srays bayshis
1653. Simian Lyprocur Verbal
dud.t S.r Soirot cy pour lad. moitie
qui apartient a sa Ma.te . . . C H
n. iiii.

De Srays de Caux Lyonne et
Claude Bouguin la Somme
de deux mil quatre Cent
livres pour la quantite de
Lx aspres de Bois raffault
a eux adiugé par la publication du
Scrage par led.t S.r Soirot le
xb. octobre 1652. a raison de
xlt. chacun aspre payable
cy deux homes Scauoir la
moitie au Sous des S.rs Srays bayshis

1657. Et l'autre moitié au Sr
de St Jean baptiste. 1654 Suiv.
le procez Verbal dud. S. Soirot
G . . . . . 11. 111 tt

Quant au Sol pour l'ouvrage.
Comptant par led. marchand
adjudicataire dud. Cendre outre
le prix prim. al dicellui n'en sera
cy fait aucune recep. attendu
q. la dite employée aux Reparts
desd. adjudications pareillement cy .. Neant

Somme de lad. Recep.
L. 9. tt
L. 1x. Lx. xs.

Despence

A M. Jacques Le Bely con.r
du Roy grand m.e d'eaux et
giveaux formateur des Eaux et
Forests de Rouen au Departem.t
de Coutg.e en bresse la Somme
de Soixante Livres pour Ses
gages de l'année dernier 1657
cy pour Voir quand . . . . . G l
11. n. Ltt

A M. Cristofle Berthault
aussy grand m.e desd. Eaux
et Forests pour Ses gages de
la Somme de trois mil Soixante
Livres qui Sera cy tiree
a Neant attendu que led.
gages Sont employez dans

L'estat des Finances de Bourg^ne

y . . . . . Neant

Quant aux gages de M^e Francois
Boivot aussy grand m^e de D. Lauer
et Forestz montant trois mil livres
ilz seront aussy tirez a Neant
dautant quilz sont aussy employez
dans lestat des finances de
Bourg^ne cy . . . . . Neant

A M^e guillaume Robinau
receveur gnal desd. Bois la Foe
de mil livres pour ses gages
cy pour deux quartiers . . . . L^tt

A M^e Nicolas de Bmgy rece.
gnal desd. Bois pareille somme
de mil livres pour ses gages
cy pour deux quartiers . . . . C^tt

A Aud^r de Cingy la somme
de quinze livres pour augmentation
de gages a luy attribuez par —
declaration de sa Ma^te du x^bre
Janvier 1633. pour estre desormais
de la recepte a cause du surhaus^t
des monnoyes cy pour deux quar. Cvt

A M^e Commis a la
recepte desd. Bois la somme de
Deux cens quatre vingtz treize
livres cinq deniers pour son
droict de recepte par raison de Cz

Sol pour livre de la Somme de
Cs. ixc. Lxtt. xs dont il cy devant
fait recyph. cy pour deux quav.ves
la Somme de. . . . . C. llbr. xsmes

A Mre. Aymond de Cingy Conr.eur
gual dict. doit la Somme de
Six cens livres pour sa gaige
cy pour deux quav.ves . . . . . VIc tt

A Mre. Guy Blanot au dy Conr.eur
gual dict. doit pareille Somme
de Six cens livres pour Son
gaige cy pour deux quav.ves . . . VIc tt

A Mre. Jean de la Boiserie
dict Amenon adiugera a la
table de marbre du pallais
a dijon la Somme de deux cens
livres pour Son gaige cy pour
deux quav.ves . . . . . IIc tt

A Mre. Loirot Grand M.re Sus
pour luy Sommiers et Caccadour
quil a employez aud. Comptz
la Somme de dix huit Cens
livres cy . . . . . xVIIIc tt

A Mre. Lormet au pourcen.
de la Saulsaye Capitaine des
Chasses cy lestendue du
Bailliage de Rogeut la Somme

de Cinq Cens Liures pour Sire
gagiere cy pour deux quar.ves . . . . M. C Ltt

Pour leur Augmentaon de gages
Attribuez aux Voir receveur et
Croir Contr.eurs Gaulx des Bois
par Edict du mois de Septembre
1643. la Somme de deux cens
Cinqt Septante Escuz Sauoir de
deux des d.s receveurs Cy . . . CLXXtt A
raison de Lxtt Escuz et
Lautre xltt a deux des d.s Contr.eurs
L.tt et Lautre xbtt cy pour
deux quartiers . . . . . Cxxxtt xs

Pour leur Espices Facon et taxe d'Estat
de Compt. de Taxe de Compt. gnale des d.s
Bois pour comme il estoit precedent
la Somme de Trois cens Cinqt
Liures et cy pour Trois quar.ves . . . M. CLxxtt ds

Somme totale de Ladte Espice ou present Estat
Cq. C. xxxtt mq.

A la Recepte moins
Cq. ix. Lxtt xs.

Partant Il y a manque de Soulz pour lacquit
des Chaugez du present Estat de la Somme de
Cinq Cens Soixante et neuf Liures dix Soulz Tour

dernier qui sera porté au sol la Livre par tout
Ces officiers employez au present Etat Chacun
a proportion des Sommes pour lesquelles
ils y sont employez. /.

Fait au Conseil d'Estat du Roy Leu pour Ses
Finances a Paris le huitiesme Jour de Mars
mil Cinquante Cinq.

Louis

Phelypeaux

27

Bois de Pazice

1653.

Le Roy s'estant faict Representer en son
Con.l le Estat de ce a quoy montoient les Taxations a Luy faictes
cy dessus et Veu Lettres Patentes de Sa Ma.te Verifiees en la
Chambre des Comptes de Paris le Vingt Sixiesme Jour de Juillet
1653. Par lesquelles Sa Ma.te a Voulu et Ordonné que Messire
Jacques de Chastenet Chevalier Seigneur de Puysegur Conseiller
de Sa Ma.te en ses Conseils d'Estat et Privé Lieutenant General
de ses Armees Commandant pour Elle en Catalogne Gouverneur
et Lieutenant General pour Elle en la Ville et Citadelle de Lille
Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances Bailly
Capitaine Gouverneur et Grand Veneur de la Forest de Compiegne
Jouyt et Usast sa vie durant de la Charge de Grand Maistre
Enquesteur et Gouverneur Reformateur des Eaux et Forests
de la Prevosté et Vicomté de Paris et Isle de France Et
Messire Nicolas de Bautru Chevalier Seigneur Comte de Serrant
Vicomte de Nantueil Baron de Vaux Conseiller de Sa Ma.te en ses
Conseils d'Estat et Privé Lieutenant General de ses Armees
Gouverneur et Lieutenant General pour Elle en la Ville et
Citadelle de Calais Capitaine de cent hommes d'armes de ses
Ordonnances Gouverneur et Capitaine des Chasses du Parc de
Versailles Jouyt et Usast sa vie durant de la Charge de Grand
Maistre Enquesteur et Gouverneur Reformateur des Eaux et
Forests de la Prevosté et Vicomté de Paris et Isle de France
Et Messire Jacques de Bautru Chevalier Seigneur Comte de
Nogent Baron de Vaux Conseiller de Sa Ma.te en ses Conseils
d'Estat et Privé Lieutenant General de ses Armees Gouverneur
et Lieutenant General pour Elle en la Ville et Citadelle de
Calais Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances
Gouverneur et Capitaine des Chasses du Parc de Versailles
Jouyt et Usast sa vie durant de la Charge de Grand Maistre
Enquesteur et Gouverneur Reformateur des Eaux et Forests
de la Prevosté et Vicomté de Paris et Isle de France
Et Messire François de Gouy Chevalier Seigneur Marquis de Cartigny
Vicomte de Cassivet Seigneur d'Arcy Conseiller du Roy en
ses Conseils Grand Maistre Enquesteur et Gouverneur Reformateur
des Eaux et Forests du Departement de l'Isle de France Sad. Maiste a faict
Dresser en Conseil Con.l le present Estat de la Recepte et Despence qu'elle
veut et entend estre faicte par M.re
au Departement des Bois de Lad. Gouvernement en exercice Ladite Année
1653. Lequel Estat Sadicte Maiste ordonne aux Tresoriers generaux
de France en Icelle Gouvernement de faire suivre garder et observer ce
qui en Icelui pour ce regard sera prescript sans permettre qu'il y soit contrevenu en quelque
sorte et maniere que ce soit a peyne des respondre en leurs propres
et prives noms et rendre Comptes du Double de ce qui leur sera
payé au contraire.

Premierem.

Forest de Hallatte.

Recepte.

Par Cantal des Bois de demy Quart et Quartier
dud. Forest de Hallatte Bailliage de

Vaillit la Somme de Cin.e m.e Lxij. x sols
payablez par les marchandz adiudicataires
aux Jours de Sainct Jray Baptiste et de
noel 1653. par moitié et mains diceulx
Du Domaine dudit Sinlieu ..... Cin.e m.e Lxii. xs.

Suyant au Sol pour Livre payé Comptant
par les marchandz adiudicataires montant
a Soixante huict Liures deux sols
Six deniers Sy et Sait rien pour ce que
de la Somme de xxxix l. 6d. le Surplus
ayant este employé au payement des Vacations
des officiers de ladicte forest qui ont assisté
a la visitte mesnage et adiudication de Ladicte
Vente Suyant l'estat qui en a este mise
au Conseil par ledit Sieur de Cartigny
cy ..... l. xix sols

Somme de ladicte Recepte
Cin.e m.e Lxxtroix s. xd

Despence.

Aux M.es Particuliers des eaues et forest
de Sinlieu la Somme de quatre cent Liures

Q pour deux quartiers La somme
de . . . . . n.c tt

Au M.e particulier triennal Lieutenant
des eaux et forests de la maistrise part.e
de Senlis par edit du mois de decembre
1635. pour les gages la somme de quatre
cens liures cy pour deux quartiers . . . . . n.c tt

Pour les Augmentations de gages attribuez
par edit du mois de mars 1637. audit
deux maistres a raison de cinquante quatre
liures chacun, cent huict liures, a retrancher
quarante deux liures 12 sols pour les droits du Roy Lm tt
qui reste cent deux cent deux liures 8 sols,
partie de x.c tt daugmentation de gages att.e
aux offices vacans desdites eaux et forests cy
pour deux quartiers . . . . . Cii tt

Au greffier et garde marteau de lad. forest
de Senlis pour les gages la somme de
cinquante liures cy pour deux quartiers
la somme de . . . . . xxb tt

Au greffier garde marteau de la forest de
pommeraye au Bailliage de Senlis
pour augmentation de gages attribuée aux
offices suivant les arrests du Con.l des

(E 24. Auril 1639. cxb. E Juillet 1644. ca

Somme de quatre vingts dix Lurres cy pour

deux quartiers . . . . . xlb tt

Pour la bagarde offices de Convoolleur

antiq et alternatif de dittes eaues et forests de

Sinlis vers par edit dumois de

decembre 1635. La somme de Lxxb tt sus

dits ay cy pour deux quartiers . . . . . Lxxb tt

Pour la gagere de l'office de Convoolleur

triennal de dittes eaues et forests de

Sinlis vers par edit dumois de decembre

1635. La somme de trois cens Lurres cy pour

deux quartiers . . . . . C. tt

Au Receveur du Domaine du bailliage

de Sinlis pour sa bagere la somme de

Cinquante cy pour deux quartiers la somme

de . . . . . L tt

Au Receveur du domaine duy bailliage

de Sinlis en exercice la somme de cxxxbn. tt

xbs. bd. pour sa taxation de mil pour

cent de la somme de bu.c. Lxx. tt xs.

a quoy monte le principal de dittes Rentes nos

comprins les sols pour Livre d'icelles dont la taxation

luy a esté paié comptant aux celle dates
officiers qui ont assisté a lassiette emolument
et radiation desdicts Cantaly pour deux
quartiers . . . . . Lxx tt xbus. ixes

Pour deux quartiers de dimi ammé de gages
attribuez a lestat de M.e particulier quat.al
de Edicter ramener soretz vez par ledit
moys de septembre 1645. La somme de
. . . . . xxxi tt bs.

Pour deux quartiers de dimi ammé de
gages attribuez a lestat de Conseillers quat.al
de Edicter ramener soretz vez par ledit
moys de septembre 1645. La somme de
cinquante livres . . . . . L tt

Pour deux quartiers de dimi ammé de gages
attribuez aux officiers de la maison altornatif
triennal et quatriennal de Edicter ramener et
soretz de ladite maistrise vez par ledict
edit dudit moys de septembre 1645. La somme
de . . . . . Lxbi tt

Pour deux quartiers de dimi ammé de gages
attribuez aux officiers de procureur du Roy
altornatif triennal et quatriennal de Edicter
ramener et soretz de ladite maistrise vez

par ledit Edit dumois de Septembre 1645.
La somme de . . . . . IIIc. XLtt

Pour deux quartiers de dame année dud
gage attribué aux gruyers verdiers et
gardes marteau et autres officiers et
quartiers de ladite maîtrise par
ledit Edit dumois de septembre 1645. La
somme de LXXXIIIIm. cy . . . . . LXXXIIIIm tt

Ne seigneurie de ladite forest pour
les gages de somme de quatre vingts livres
pour deux quartiers . . . . . XL. tt

Roumare Ledit office somme cy dessus
noztiers pour cinq cens quatre
cens quatre vingts neuf livres deux sols
neuf deniers pour deux quartiers de gages et
augmentations desdits officiers de Cay.elle
ny seront employés que un quartier montant
a la somme de IIIc. Quarante trois livres cinq sols
neuf d. pour estre payé auxdits officiers chacun
que leur quartier montant a pareille somme
de employée en ladite ronde partie de la Seigneurie
aupris estat pour leur [illegible] maîtrise
des taxes faites sur lesdits officiers pour
joüir de benefice de la reuocation de la Sauuegarde

De Iustice ordonne par dict bu.e cy tt.d'augm.
de gages attribuez par ordd de sa Maiste
dumois de decembre 1651. cy pour vn quartier c ℔
. . . . . n.xlm. xis. mid.

Pour luy Epicier facon et reddition de compte
et voiage dallez compter la somme de Mil s
Vingt et dix huit liures dix sols comprise la
somme de dix mil liures pour cet augmint.
dedicte Epicerie a cause des officers vacq
en la Chambre des comptes de Paris par ordd
dumois de decembre 1635. et huit liures six
sols pour autre augmmtation dedictes Epices
a cause dautres offices vacq nouvellemt et
dicte chambre par autre ordd dumois doctob.
1640. et vnziesme Carrd du Con.t du Roy
Auril 1641. cy . . . . . ix.xx. xbm. ℔s.

Somme dedicte charge
xn.c xbn.tt xbns. mid.

Et la Recepte monte
bn.d m.c lxm tt vixs. xq

Partant reste de na a la Recepte generalle des bois
bl.d Cxlbi tt xns. blq.

Forest de Cuise

Recepte

Et Centuer ord.re par Boues de Saulx
Justage et Jaugeur en ladicte forest par
Le vieux Jean Brodeau Chevallier, seigr.
de Candé con.er du Roy en ses Conseilz
d'Estat et aussy Grand M.re des eaues et forest
audit Departement de Lisle de France le xme.
Octobre 1653 pour Centuer ordinaire rest
a faire de lannee 1652. La somme de xm.
C
m. xlt pour payable par les adiudicataires
moitié aux termes de Sainct Jean Baptiste
et Sainct Remy de lannee 1654. avec
mains du receveur du Domaine de Senlis
ey . . . . . xm. m. xlt

Quant aux dix sols pour liure payé comptant
par les mains des adiudicataires de ladicte
Centuer montant a vic. lxiii lt il en sera
fait recepte entiere attendu que les Gouuerneurs
et Vacations des Officiers particuliers de la
Forest et Centuer ne peuuent diminuer pour
cause du reuenu du Domaine cy mr. pays

acquitter sur ledit pr. sur
du Moyen sur ventes ordinaires de lad.
année 1652. pour tout ce qui ..... lx. sxbutt

Sur ventes ordinaires sur bois de haute
fustaye et taillis dudit forest par les
srrs de Carrigny la somme de trois mil
neuf cent quatre vingt sous tournois payables
moitié au jour dans trois mois prochains
et l'autre à pareil jour 1653. en mains durant
du domaine de Melun ..... xxxix. mil. sxtt

Item sur le pris principal de vingt
trois arpents adjugés adjudicataires dud.
vente ausdits pris principal de vingt
montant à xix.c lxxutt tournois
fait recepte que de la somme de trois
cent trente livres dixneuf sols huit
deniers tournois pour augmentation
augmentation des vacations des offic.
particuliers de ladite forest qui ont
assisté à la assiette et martelage et adjud.
de ladite vente pour tout ce ..... xl. xl. xixs. tournois

Somme de ladite recepte
Lmy. vc. lxxbuy. xixs. tournois

40

Espence.

Aux Mrs parlemens pour leurs augmentations de gages
et droicts de forche dudit Cuise qui ont esté
au cons. Lettres de provision et
qui tiennent de finance la somme de vm. tt
a raison de quatre cens livres rhain
y pour deux quatrins ..... m. tt

Pour les augmentations de gages attribuez
par edit du mois de decembre 1635. aux
deux maistres par. chacun a raison de
xl tt rhain la somme de mp. tt et finance
par. de vc. tt d'augmentation de gages
attribuez par ledit edit aux officiers
de judicature finance et autres y pour
deux quatrins ..... xl tt

Pour l'augmentation de gages attribuee
et ledit edit audit maistre par. d. ancien et alternatif dudit estat et
forche de Cuise par edit du mois de
mars 1637. la somme de dix cinq
cens livres a raison de xl tt rhain faisant
partie de dix mil livres d'augmentation
de gages attribuee par lesd. edits pour

dix quauttiers la somme de soixante
sivart cy ..... xlt

Nu. Mre. particulier bourrel de Dijon rés
nt sor. dlt. acé par ledit de decembre xlvs

pour regagere la somme de quarante mt
livres ordonnée estre emp. en plus value
sur la taxe du con.l du xxvje avril
1635. cy pour deux quartiers ..... ic. tt

Pour laugmentation de gages attribuée
par ledit edit pour livres gages de
de quarante livres rapportée de
x. tt daugmentation de gages attribuée
par ledit edit a plusieurs officiers de
cours et sor. de judicature et finance
dicelle cy pour deux quartiers ..... xxtb

Nu. hoir. conseillers audit parlement
et bourrel dicelle sor. de Lisle
vees par ledit edit pour livres gages de
raison de vingt tt chacun la somme de deux
mille neuf livres ordonnée estre employée
au prix dun estat sur ledit arrest
du Con.l et pour deux quartiers la
somme de neuf cens. livres ..... ixc lt

Pour laugmentation de gages attribuez
ledit pour ledit dumois de decembre 1635
aux dictz hoir conuoqueur raison de
soixante liures chacun la somme de
vingt xtt saisant pour ledit temps
de gages attribuez par ledit edict aux
officiers de iudicature finances et autres
cy pour deux quartiers . . . . . xxxtt

Pour laugmentation de gages attribuez
ledit pour ledit dumois de decembre 1635
aux dictz hoir conuoqueur raison de
soixante liures chacun la somme de
vingt xtt pour les gages qui
escheuront pour quatre mois de
ladite année 1634
pour les quatre premiers quartiers de
ladite année 1634 pour les gages
ordonnez estre employez au roolle
par arrest du con.l du xxiij.e Juillet 1635.
cy pour deux quartiers . . . . xxxtt

Pour laugmentation de gages attribuez
ledit pour ledit dumois de decembre 1635
aux dictz hoir conuoqueur raison de
soixante pour ledit dumois de mars 1637
la somme de xxxtt saisant pour
xtt daugmentation de gages attribuez par
ledit edict aux officiers de iudicature
et finances cy pour deux quartiers montant
. . . . . xxtt. xs.

Au Procureur du roy qui a requis au cor
des Bastons de prouisions et quittances de

Finance pour ledit gagier la somme de
Lxtt cy pour dix quatriesme ..... xxxtt

Pour laugmentation de gagier att. audict
procureur du roy et hayditz finiant les
rd du dumoir dernier 1637. La somme de
cinquante trois liures saisante gaiges de
xx.s tt daugmentation de gagier accordez ez
greffiers officiers desdictes eaux et
forestz cy pour deux quatriesme ..... xxbi. tt xs

Pour laugmentation de gagier att. audict
procureur du roy par rd du dumoir de
decembre 1635. et la somme de xx. tt dam
pour dix bi.s tt daugmentation de gagier
accordee a plusieurs officiers desdictes eaux
et forestz Iudicature finance et auditte
par ledit rd du cy pour deux q. ..... xtt

Nicolas Gardemarteau de la forest
pour son augmentation de gagier qui a
requis au con.l vne lettre de prouision
et quittance de finance la somme de
Lxtt cy pour deux quat. ..... xxxtt

Pour laugmentation de gagier attribuee aux
gardemarteau finiant lors dudit dumoir

Sᵉ

de decembre 1633 la somme de xxtt

faisant partie de big ttaccordez a plus.

officiers par ledit edit et ypone deux qu.ᵗᵉ

la somme de. . . . . xtt

Au greffier dudit conseil et sa vacation

par celle augmentation de gages qui a

repris au conseil par letiares de promesse

et quittance de finance la somme de

xxxttz et ypone deux quar. . . . . xbttz

Pour deux quartiers de demie année de

gages attribuez a loffice de Maistre

particulier ordinaire dudit conseil

et sa vacation par edit dudit mois de Septembre

1645. la somme de. . . . . Cinq. cu. xs.

Pour deux qu.ᵗᵉ de demie année de gages

attribuez a loffice de conseiller dudit

conseil et sa vacation par lettres

et dit dudit mois de Septembre 1645. la somme

de. . . . . Cxxttz

Pour deux quartiers de demie année de gages

attribuez aux offices de lieutenant alt.

criminel et quartenier dudit conseil et

sa vacation par lettres

rédit dumoys de Septembre 1645. la
Somme de soixante quatre livres
vacation de xxbtt chun ey. . . . . Lxxbtt

Pour douxquart. me dedimi annee de gagere
attribuan aux officiers de prononcé du
Roy a lonnaut Nominal requisitoiral de lad.
cruute et forest, gruerie et Vendiere regarde
maotrun altonnatif triennal et quatriennal de lad.
maistrise vérifié par lid. arrest
dumoys de Septembre 1645. la somme de
Cinq cc. bn. tt xs. araison de soixante deux
livres dix sols chun ey. . . . Cinq. cc. tt bn. xs

Pour douxquartiers dedimi annee de gagere
attribuan aux gruiers et Vendiers regarde
maotrun altonnatif triennal et quatriennal
de lad. maistrise vérifié par lid. arrest
dumoys de Septembre 1645. la somme de
Cinq. cc. tt bn. xs. araison de soixante deux
livres dix sols chun ey. . . . Cinq. cc. tt bn. xs

Pour douxquartiers dedimi annee de gagere
attribuan aloffice de cruute du dit domaine
quatriennal vérifié par lid. arrest de Septembre
1645. la somme de. . . . . Cxxbtt

Pour deux quartiers de demi annee de gages

attribuez aux officiers de premiere Seigne
alternatif et biennal ver par ordre dumois
d. Septembre 1645. la somme de xb.tt qui
en raison de bu.tt xs. chacun cy ..... xbtt

Au premier Seigneurie chemin pour deux
quartiers de soy augmentation de gages
la somme de xm tt bnes. cy ..... xm. bns.

Au tiers Seigneurie hameaux pour deux
autres quartiers de soy augmentation de
gages la somme de ..... xl tt

Au Receveur du domaine cy ex.ee la somme
de bu.ee mp. tt pour ses taxations de
quatre deniers pour livre du pour ci y a l
dedict tiers et pour deux quartiers
la somme de ..... cm. xltt

Demeure ledict somme nostre
sort ligne a celle de trois mil quatre
cent huit quatre livres xbuns. pour
deux quartiers de gages et aug.on des dd. offrs.
de laquelle mise en employe qui cy
quartiers montant a la somme de xbu.c
x bu tt v xs. pour estre payez au dict

officiers attandu qu'ilz ne
montent a pareille somme qu'employée
cy dessus de partie de la gaugeur au premier
chapitre de partie du payement
dartaxe faitte sur lesdits officiers
pour tenir lieu de partie de la moderation de la
chambre de justice et de leur part du
dangmentation de gages attribuez par arrest
de la Maiesté du mois de decembre 1689 ct
cy pour un quartier . . . . . xbn. xby. ixs.

Nicolas anthoine de Drouilly sieur d'Hubmile
et de quatre Capitaine concierge du chaud
Compaigne la somme de cinq liures pour
ses gages dudit estat et office cy Cll

Pour lix epiciers sacqz et addition de compte
et boiage de lix comptes la somme de
neuf vingtz dix huict liures cinq solz y
compris xix tt pour laugmentation de leurs
epiciers a cause de leurs officiers vacq a la
chambre des comptes de paris par edict du
mois de decembre 1689. et huict liures
cinq solz pour autre augmentation de leurs
epiciers a cause d'autres officiers vacq a ladite
chambre par autre edit du mois de

48

docteurs 1640 et suivans Parrisis du coy.^{se}
du vixiesme aoust mil six cens quarante
un Cy ..... ix. xbm. bs.

Somme desdictes Charges
vj.^{xx} xb. ttxvj s.

La Recepte monte
ij.^{m} vj.^{c} lxxbij. tt xixs. bmq.

Partant remainde mra la Recepte generalle de ydictes
Boix ij.^{m} vj.^{c} lxxj. tt bs. bmq.

Forest de Bieze.
Recepte.

Par Vertus ordinaires des Bois de haulte
et Taillefustaye Saultes en la Forest
de Bive la somme de trente cy mille

mes cens et rentes cy dessus payables par
les marchands adiudicataires sçavoir
trente deux sols parisis egaux le premier au
jour de noel 1653. le second au jour de
pasques 1654. et le troisiesme au jour
de noel audit an par mains du receveur du
domaine de melun cy . . . . . xxxi. ix. xx tt

Item au sol pour livre pour par les dits
marchands adiudicataires desdits heritages
ou leur prix principal desdits rentes montant a
quinze cens quatre vingts douze livres
cy deux cy pour rien cy . . . . . c. lxxxij. tt

Item pour les espices et vacations de
Mr. le rapporteur tant pour la taxe
que expedition de la somme
de cent. lxxij. tt tant pour les espices
employez au paiement des vacations des
officiers qui ont assisté a l'assiette de
mesnage et adiudication desdites rentes
suivant l'estat dudit sieur grand M.r
partant cy . . . . . c. lxxxij. tt

Somme de ladite recepte
xxxij. c. xx. tt

xxxij. cn. xij. tt

Ygence.

Nu M. pautienliv dartrauit a forche de Bive pour sirgaigarr la sommr de quinze anl liuarr cy . . . . . xb.tt

Pour laugaigarr attribuá aux officiar de mairon particuliar attornatifr & liumal de ladite forcir de Bive ovez par ordi dumoirt de vouli. gagarr la. sommr de diux mil liurr qui dr axhacty mil liuarr cy . . . . . M.tt

Pour laugmintation degagar aux attribuée par ordi dumoirt de mair 1634. pa lod. de Lxtt. sivan pactic de x.mtt daugm.os degagar accordé par ledi aplicatiuc & officiar desditr cauxr forche by la somme de . . . . . Lxtt

Nu liuttnant derobbr comtes de ladicte forche la sommr de cin liuar pour diuxe quartiar de sirgagar tan a cauxe dr.s offic de liuttnant derobbr comtes que dr.tte de lapoinmiar garde cy . . . Cltt

Pour laugmintation degagar attribuá ay

Lesdits pour ledit dumoin de Mars
1637. audit Lieutenant de robbe courte la
somme de dix sept liures faisant partie
de dix mil liures daugmentation de gages
attribuée pour ledit edit a plusieurs officiers
de Iceluy Siege Sortable ey pour deux
quartiers ..... 6m. tt. xs.

Au Lieutenant de longue robbe de ladite
Iore la somme de cinquante liures pour
Ses gages qui Sont douze liures dix sols
par quinzaine Sur le pied de 1624. pour le quatriesme
quartier Estably et ordonné estre employé
au prix mis et taxé par arrest du Conseil
Cinquiesme juillet 1625. ey pour deux
quartiers ..... xx tt

Pour laugmentation de gages attribuée
Ledit pour ledit arrest audit Lieutenant
de longue robbe la somme de xx m tt.
Selon partie de dix mil liures daugment.
de gages attribuée par ledit edit aplusieurs
officiers de Iceluy Siege Sortable ey pour
deux quartiers ..... xl. xs.

Au Procureur du Roy en la Iore Sorest

La somme de cinquante Livres pour sa
gaigerie qui a de dous solz Livre dix solz de plus
que lannee 1624. pour le quatriesme
quartier restably ordonne estre employe
au present estat et pour deux quartiers de
. . . . . xxb tt

Pour laugmentation de gaigerie attribuee aux
procureur du roy par ledit edit la somme
de sept Livres sept sous pour chacun de dix mil
Livres daugmentation de gaigerie attribuee
par ledit edit aux lieutenant officiers
de ladite table de forestz et pour deux
quartiers . . . . . ixb tt

Augmentation la somme de Lxtb qui a Lxb.tt
plus que lannee 1624. pour le quatriesme
quartier restably ordonne comme dessus
et pour deux quartiers . . . . . xxxtt

Augarde martreau et forestier pour sa
gaigerie la somme de Cinq Livres et pour
deux quartiers . . . . . Ltt

Pour les gaigerie attribuee aux Trois Con.rs
autres lieutenant particuliers dudit table et

Sortyhr de ladite maistrise la somme
de cinq cens livres Sauvio alancien Ctt
cr aux altvnatifs livinnal shacun n.e tt
cy pour dix quatvins . . . . . n.c l.tt

Pour les gagnr attribuez a lostice de M.e
particulieres quatvinnal de Ditter eaux &
Forestz vérifiez par ledit dumois de Septembre
1645. la somme de 6.c tt cy . . . . . 6.c tt

Pour dix quartiers de demis aumés de gages
attribuez a lostice de Conservalleurs quatv.al
de Ditter eaux & Forestz vérifiez par ledict
dumois de Septembre 1645. La somme
de . . . . . 61. xx 6 tt

Pour deux quatvins de demis aumés de gages
attribuez aux Lieutenans altvnatifs trim.al
cr quatvinnal de Ditter eaux & Forestz Eaux & Lacz
maistrise vérifiez par ledit ledit dumois de
Septembre 1645. a raison de deux mil cinq. l.
cens livres Sun la somme de . . . . . Cinq. cens. xx tt

Pour deux quatvins de demis aumés de gages
attribuez aux procureurs du roy altvnatifs
trinnal & quatvinnal de Ditter eaux &
Forestz Eaux & Lacz Maistrise verifiez par ledit

dumois de Septembre 1645. La Somme
de ..... 61. xx xb. tt

Pour deux quartiers de dame aunée dégagé
attribuez aux grenier et verdier garde
maritain alternatif trimestre et quartier mes
de ladite maistrise reçeu par lesdits du
mois de septembre 1645. la somme
de ..... Cinq. vn. xx. tt. s.

Un autre garde du chassis de ladite forest
pour le mettre gagier la somme de .. 6. xl tt

Huit de vingt un garde de ladite forest qui
ont repris au conseil leurs lettres de
provisions et quittances de finance et unan
l'edit arrest du con.l du 24. Juillet 1635. la
somme de trois cens Cinq livres pour
leurs gages qui est de quatre vingt livres
par an qui fait la somme de 1624. pour le quatre
quatrix et stably par ledit arrest cy la
somme de ..... m.c xx tt

Deux de vingt un hautsiers pour leurs gages
la somme de six vingt livres a raison
de Lx tt par an cy ..... 61.ee tt

Nu rierhassieur de Mr & Buissonnier cy
ladite forestaussy pour deux quartiers
de larrgagier comme au Statut precedant
a raison de quarante Livres pour chacun par
An cy . . . . . xxtt

Nu rierhassieur des Buissons de Courtenay
Valloy Traînon Lieux dependants de la
forest aussi pour deux quartiers de Sept
gagieres . . . . . xxbtt

Nu dit garder de ladite Buissonnaissy pour
deux quartiers de larrgagier comme cy
Statut precedant la somme de quarante
Livres a raison de xxtt chacun cy pour deux
quartiers . . . . . xxtt

Nu rierrain du domaine du Bailliage de
Melun la somme de cinq cent trente
deux livres pour dix taxations de quatre
deniers pour Livre du principal de ladite
Tiutre de Coin ordinaire non compris le
Sol pour Livre d'icelle cy pour deux quart.
. . . . . Vc Lxbtt

Raisant ledit tiutre Sommes cy dessus non
tirer hors ligne a celle de cinq mil cinq

cinq quarante cinq liures pour deux
quartiers de gages et augmentation des
offices de laquelle somme y employee
qui vn quartier montant a la somme
de deux mil sept cens soixante douze
liures dix sols pour estre payé aux dits
officiers attendu qui l'autre quartier montant
a pareille somme y employee y seront de
partie de la despence pour
laquelle partie du payement des taxes et
taillon sont les dits officiers pour iouir
du benefice de la reuocation de la chambre
de iustice et de leur payement bn.s et
augmentation de gages attribuez par
edit de sa Maiesté du mois de decembre
dernier 1632. cy pour vn quartier ..... ll. vc. lxxij. xs.

Pour les frais façon et redition cy
compris voiage d'aller compté la somme
de lxxtt xis. bind. y compris vi. xvs.
mid pour l'augmentation des dicts frais
a cause des dits offices vers la chambre
des comptes de Paris par edit du mois de
decembre 1635. et lxvs pour autre aug.on
des dits frais cy a cause d'autres offices

verné en ladicte chambre par aud.e
ord.ce du moys d'octobre 1640. et finissant
Carreau du cont.t du 6.e aoust 1641 inc. . . . Lxix. xij.s. 6.mx.

Somme desdictes Charges
m.e vin.c xvij tt ix.s. 6.d.

Et la Recepte monte
xxxij.m vij.c iij.xx xij.tt 6.mx.

Partant Remm.de mis a la recepte generalle de Sy.
Pour xxvm. ix.c. Lxxvj.tt vj.sols vj.d.

Montfort Lamaury.

Recepte.

Par Vantard ordinaire de la Voirie de Chaulte
Pour estat fait par le Voyer de Montfort
Lamaury la somme de trois mil cinq
Cent vingt livres parisis marchandez adjudicat. ccc

58

Du Tout de Mort de lannée
1654. cy ..... m.ll

Quamau fol pour luive payé par lire
marchand adiudicataire de ditter rentes
ouvr le prix principal dicelle montan
a cinq cinquante liuvre m.s deva cy fait
aucune recepte attendu quil a dit empe
r mis marq quil napas fuffy au payemm
des Vacations des officiers de laq maiste
qui ont assisté a lassiette mesuvage de
adiudication dicelles Cy ..... Neant

Somme de ladicte Recepte
m.d ll.

espence

Nul Me

Nul M. particulier decreant (E
pour le de mont sou damaury pour ser
vir la somme de quatre cent liures cy
pour deux quartiers ..... m. ll

Nul Me
Nul M. particulier Criminel Juridictaire

Terre vaine et forest dudit Montfort
Lamanoy vaut par an rdu du moins de decemb.
1695. la somme de quatre vingt livres
deux quartiers ..... 4 tt

Pour les Augmentations de gagerre attrib.
et Jugé par arrest du moys de Janvier 1637
audit Sr. M.re particulier entre les heritiers
et heritiers desdites terre et forest de
Montfort Lamanoy la somme de cent hui-
deux livres a raison de quatre vingt quatorze
huit Sols pour le xme tt d'augmentation
de gagerre attribuée aux officiers desdites
terre et forest et pour deux quartiers la
somme de ..... 9 xxbi. tt

Pour l'augmentation de gagerre att.ee par lad. arrest
au Seigneur desd. terre et forest La sd
de vingt une livres Sols pour le xme tt
d'augmentation de gagerre et pour deux
quartiers ..... xx. xs.

Mr le Procureur du Roy en la Mayrie forest
pour gagerre la somme de Cent livres
et pour deux quartiers ..... 1 tt

Pour lad. on de gagerre attribuée et Jugé par

60

Ledict ordi la somme de Vingt cinq liures
— Saisampauhe de x.e tt daugmentation de gages
attribuée par ledit ordi a plusieurs off.rs
de dict cour et forest cy pour deux quar.
montant a . . . . . xii.tt xs.

Pour laugmentation de gaget. cy dessus
au procureur du roy de Neufchle le sec.
par ledit ordi la somme de xbn tt saisam
partie de x.e tt daugmentation de gages
cy dessus cy pour deux quartiers . . . 6m.tt xs.

Pour lun gagier hereditaire attribuée au
Con.mo auditr de ce siege et forestr de
Montfort Lamaury par ledit mois
de decembre 1635. la somme de cinquante
Liures suivant la quittance de finance
et lettres de provision cy pour deux qua.rs
montant a . . . . . xxb tt

Pour lun gagier hereditaire du Con.mo
Criminel dudict siege comme forestr a
mesme raison que celuy cy dessus la soe.
de 4 tt cy po. deux qu.rs . . . . . xxb tt.

Po. lun gagier hereditaire att. au Con.mo

cal tauxaif du raux ir Sorbx vglayb
maistre, par pau ledit ordonnance de
decembre 1635. La somme de Lttomaux
par quittance de finance et lettres de
prouision cy pour deux quar. . . . . xxb tt

Au greffier garde maistre des eaux forest
qui a reprins au Conseil lettres de
prouision et quittance de finance pour les
gages de la somme de Cent liures cy pour
deux quartiers . . . . . C tt

Au greffier pour son augmentation de
gages la somme de xxxtt qui se prend
sur les quatre parties ordonnees par
lesdits arrests cy pour deux quartiers . . . xbtt

Pour deux quartiers des gages attribuez
a l'office de Mre particulier quatriennal
des eaux et forests par ledit edit de
Septembre 1645. cy . . . . . mxxxtt xbs.

Pour deux quartiers des gages attribuez
a l'office de contrerolleur quatriennal de

Sr Jean Sorubbo cy pay le vingt vnie du
mois de septembre 1645 ..... xlbu. tt

Pour deux quatrons de gaigne attribuez au
Lieutenant alternatif biennal et quat. al
dud. cauri et forestiz ladite maistrise
vacq par ledit vingt dudit mois de Septembre
1645 ..... Lbt. bs. tt

Pour deux quatrons degagez attribuez aux
procureurs dudit alternatif biennal et
quatriennal dud cauri et forestiz lad.
maistrise vacq par ledit vingt dudit mois
de septembre 1645. cy ..... Lxxbtt

Pour deux quatrons dits gagez attribuez
aux greffier visiteur garde marteau alt.
biennal et quatriennal dud cauri et forestiz
et ladite maistrise vacq par ledit vingt
dudit mois de septembre 1645. cy ..... mp. n.tt xs. xx if

Pour deux quatrons de gagez att. Le
au Receveur quatriennal dudit
domaine dudit Montfort Lamaury
vacq par ledit vingt dudit mois de septembre
1645. La somme de ..... xxbtt bs.

Au prieuré Rogny Chinon pour deux [illegible]
pour deux quartiers de vin gagné comme ès
états précédents la somme de xbm. tt xixs. md.

A Bzanne Rogny Chinon pour deux
quartiers de vin gagné comme ès états
précédents la somme de ..... xl tt

Au prieuré du domaine ausdy pour deux quart.
de vin gagné comme ès états précédents
à raison de c. m. tt pour an, la somme de ..... C tt

Audy pour augmentation de gages à luy attrib.
la somme de soixante deux livres cy pour
deux quartiers ..... xxxi.

Au prieuré du domaine pour la taxation de
quatre dimes pour livre à luy attribuée
sur le prix principal dudit vin vers la so.
de cinquante huit cy pour deux quart.
la somme de ..... xxbtt

Rumaine ledit somme cy dessus
montant pour ligne à celle de cinq mil
cinq cent soixante quatre solz quatre
dimes pour deux quartiers de gages et
augmentations dudit office
de laquelle au lieu cy employé quatz

quattiv montant a deux mil soixante
huict douze sol deux deniers pour estre
gaigé audict office attendu quelaud
quattiv montant a pareille somme de mp.ee
et rond de paulte de l'espargne aupr. dem
et par pour tant lui de paulte du payem.m
dud taxem faictes par lesdictes officiers
pour jouir du benefice de la revocation de
la chambre de justice et de leur pouvoir dud
bur. et dt daugmentation de gages attribuez
par edict de darnier dumois de decembre
1652. et pour troys quartiers ..... n.c lx. tt
Pour bon et vrai estat et reddition de compte
la somme de soixante neuf livres treize
sol. deniers y compris vn. tt xme. mis
pour laugmentation de dict office et ce
a cause des offices vacq. en lad chambre
des comptes depuis par edict dumois de
decembre 1635. et xlbms. pour aulbe
augmentation de dict. offices a cause
daubert affaire vacq. en lad chambre
par autre edict dumois d'octobre
1640. et sumant larrest du Conseil

du Sixiesme aoust mil six marquar.
ey cy ..... l. lxix. xis. vd

Pour la boicture de dauvar cy la rep le
geuvalle pour deux quaotuvar cy ..... xxb tt

Somme des dictes charge
c
xi. lxbi tt us. m d.

La Recepte monte M.
m. ? tt

Partant rabat de ma dicte geuvalle de cy bas
c
xbiii. xxxiii tt xbis. ixd.

Foreste de Crotaict lez Dreux

Recepte

Par Gautier ordinaire dud Bois de Gauche

Justaye faicte en la forest de
Crotaict par devant la somme de vingt sol
cinq deniers tournois payables par
les Maistres adiudicataires a voir

Iaquart expansion dgaux Leprevost
Jour de nov.t 1853 et lendemain aux
Jour de Saint Jean Baptiste en nov.t 854
et ..... m.e 6.c xx tt

Suam au Solpour lun des payé comptant
par Le Marchand adjudicataire de la
Tuilerie ou bois Le prix principal de Icelle
montant a la Somme de cinq soixante et
Sept Livres neuf Sols quatre deniers. Le
attendu que ladite Somme a été employée
au payement des Taxations des officiers
de ladite foresterie qui ont assisté au Martelage
et adjudication desdites Tuileries comptant

Somme de ladite recepte
m.e 6.c xx tt.

Despence.

Et Maistre particulier Enquis
des Eaux et forests du Comté
de Dreux pour Laugmentation de
gages et attributs ou bois elle

qui l prend sur le domaine de Draux la
somme de trois vix livres bise solve
mid. cy pour deux quartiers la somme
de ..... xiii.tt 6is. 6mg

Ne luy pour sa gage de M.rs particuliers alt.if
la somme de cent livres cy pour deux quart.rs
cy ..... L.tt

Pour l'augmentation de gages attribuez
par ledit. edit dudit mois de Mars
1637. la somme de quatre vingt huict
livres a raison de quarante quatre livres
chacun an pour le x.me tt d'augmentation
de gages attribuez par l'edit et dit aplusic.
officiers dudit grenier et forets cy pour
deux quartiers ..... x.xiiij tt

Pour les gages du M.e particulier hered.re
dud. grenier et forets de lad. maistrise part.re
de deux ans par edit dudit mois de decembre
mil six cent trente cinq la somme de C tt
cy pour deux quartiers ..... L.tt

Pour les gages dud. Souwoller aussy

altornatif ir hiritaires dudict
comté de druxvuée par ledict
cr dict dumoys de decembre 1635. la somme
de deux cens trente cinq livres a raison de
Lxxb tt chacun par an suivant les lettres
de provision quittances de finance dud.
office ladite somme faisant partie de
cinquante mil livres attribuées par les
ordinaires officiers de contrerolle des guerres
et particuliers hauditaires d'aucunes grandes
maistrises et maistrises particulieres
des eaues et forests de france cy pour deux
quartiers . . . . . CCxxxtbxs.

Au quintuan des eaues et forests dudict
comté de druxqui a repris suite au Conseil
sur lettres de provision et quittances de
finance la somme de cent livres cy pour
deux quartiers . . . . . Lltt

Pour laugmentation de gages attribuée
audit lieutenant par ledict edict la
somme de quatre vingts deux livres dix sols
par de x.tt d'augmentation de gages
attribuées auxdicts par ledict edict aux
huissiers officiers desdictes eaues

et sortira cy pour deux quartiers montant

M. . . . . xxi tt

Au bruis vingt de marteau de ladite sortie

de Crotbain pour engagier la somme

de cinq cens qui est xxbtt plus vingt

Janvier 1624. pour le quatrieme quartier

restably et ordonné estre employé au premier

Etat par arrest du Con.l du xxiij.e Juillet

1625. cy pour deux quartiers . . . . . l tt

Au Prevost du Royaume et sortie

dudit Com.s de deux qui a reprins au

conseil sur lettres de provision et quittan.s

de finance cy pour engagier la somme de

cinq cens cy pour deux quartiers la som.e

de . . . . . l. tt

Pour laugmentation d'engagier attribuée a

ladite prevosté audit prevost du Roy par

edit du dit la somme de quatre vingt

quatre livres et sans partie de dix mil

livres d'augmentation d'engagier attribuée

par edit du dit a plusieurs officiers d.y ce

et sortie cy pour deux qui . . . . xlvi tt

Au Receveur du Domaine audit Com.s

Deux pour un gage assignez sur
ledict Quartier de bois la somme de
soixante huict livres cy pour deux quartiers la
Somme de ..... xxxtt

Autre autre du domaine en execution pour les
taxations de quatre deniers pour livre
du principal dudict Quartier non compris
le sol pour livre d'icelles la somme de
cinquante huict livres dix sols neuf
deniers pour deux quartiers ..... xxix tt 6s. 9d.

Un contrerolle attributif dudit domaine
pour les taxations de trois deniers pour
livre attribuez par ledit arrest non compris
le sol pour livre la somme de xlviitt
cy pour deux quartiers ..... xxiiitt.

Un gresseur dudit domaine et greffe dudit conseil
de deux pour un gage la somme de
quatre vingts livres qui est xxtt plus
qu'il a payé 1624. pour le quatriesme
quartier rétably et ordonné estre employé
aussi estat par arrest du Conseil dudit
jour xxvie Juillet 1625. cy pour deux
quartiers ..... xltt

Pour un gage attribuez a l'office de Mre

pautiensix quatrinmal de ditte rente
et foncyere pau cedit mois de Septemb.
1645. la somme de deux cent cinquante
Cinnes. . . . . n.c Lt

Pour deux quartiers de demi annee de gages
attribuez a lostice de conuocelleur quatrinmal
dicelle rente et foncyere pau ledit cedit de Septb.
1645. la somme de. . . . . xbm. tt xbs.

Pour deux quartiers de demi annee de gages
attribuez aux Cinnmans altornatif trinmal
et quatrinmal desd. rente et foncyere par
maistrise rue pau ledit cedit de septembre
1645. la somme de. . . . . xxbn. tt xbs

Pour dix quartiers de demi annee de gages
attribuez aux procureurs du roy altornatif
trinmal et quatrinmal de lad. maistrise
rue pau ledit cedit mois de Septembre
1645. la somme de. . . . . Lbl. tt Gs.

Pour deux quartiers de demi annee de gages
attribuez aux greffier et commis et garde
marteau altornatif trinmal et quatrinmal
de ladite maistrise rue pau ledit cedit de
Septemb. 1645. la somme de. . . . . xxxbn. tt xs.

Ancq̃ sayzine a garde de ladicte forest de
Crotbain pour leur gaiger la somme
de vc. xx tt qui est xxxbn tt x s. pour
quoy par son 1624. pour le quatriesme qr
restably et ordonne estre employee comme
dessus et pour deux quartiers . . . Lxxbtt

Restant ledit somme ydessus
montant hors ligne a celle de cy Lxx.
bns. mtd. pour deux quartiers de gaiges et
augmentation dud. office a raison de laquelle
my sera cy employe qui un quartier montant
a la somme de c. xxxiij tt x sols. ne pour
estre payee audit office attendu que
pareil quartier montant a pareille somme
a este employe en la generalite de la Rochelle
pour le fait de la Marine dud. office
1652. et pour un quartier . . . . . c. xxxiij. x sols. n

Ainsi signe de Brissonnet president au grand
Conseil et du Boulay Faure M.es des requestes

proprietaires des offices de Maistres
particuliers alternatifz triennal des eaues
et Forestz de la maistrise particuliere de
Hastrailmustry et Himbaye la Sommerelle
61.e tt pour leurs gaiges qui leur aroient
de dicte tt pour chacun ordonnances employez
en despence dans leurs baux de ceste em.e so
et ostee de celles de la foriz de purbeche de
Rysnoux et pour deux quautiva . . . . . Dxtt

Pour leur grain facon et redditions de compte
et voiage d'icelles comptes la somme de
dxiiic. tt xis. vnd. y compris 61. tt xms. vnz
pour laugmentation de dicte gaiges a cause
des officiers verifiez lad. Chambre des
comptes de pareil pareille dimoire de decemb.
1635. et 2bms. pour autre augmentation de gz
en cas a cause d'autres nouuelles unies
en ladite Chambre par autre edit dimoire
d'octobre 1640. Suivant l'arrest du Coz.l du
61.e mois de 1641. et . . . . . Dxix. xi sz vnz

Somme de dicte chargee
61. Dxxxj. tt 63. 6q.

Et La recep.t monte
my.m 6.c xx tt.

Partan ramon de nr.d la recepte Sauvalle
y.m 8m.c Lb. tt xiiij s. 8.q

Forest de Traconne.

R.g L

Par Vente ordinaire de bois de haulte
fustaie faicte en la foret de Traconne
pour lannee 1652. attendu quelle ne
fut vendue ladite annee la somme de
xii.c Lxb tt payable en deux termes et
payemens egaux le premier au Jour de
nol 1654 et l'autre au Jour de Sainct
Jean Baptiste 1655. ey ..... xii.c Lxb tt

Pareille Vente de bois de haulte fustaye
faicte en ladite foret de Traconne pour
lannee 1653. la somme de 9 m.c Lxb tt
payable en mains du receveur du domaine

ey deux tiers de paiz mis ey gaux le
premier au Jour Sainct Remy 1654. et
l'autre au Jour de pasques 1655 ey .... 9m. lxxb tt

Quant au sol pour liure ey payé comptant
par les marchandz adiudicataires d'icelz
Vaut trouue le prix principal d'icelz
montant a lxm tt. bs. mis dit ey fait
aucune rabat attendu que lad. somme
a este employé au payement des vacations
des officiers de lad. forest. qui ont
assisté au mesnage et adiudication d'icelz
Vaut cy gaultant cy ..... N. xm

Somme de la recepte
9m. 61c. xl tt

Despence.

Mre
Aux M. particuliers antiz et Act. de
la maistrise de forest de Vacomes Bailliage
de Solaine la somme de 8mc. tt pour leurs
gaiges compris n. tt de gages d. office
de mre. particulier hors mis de lad. forest
supprimé et reuny aud. deux chapitre

par edit dumois de Janvier 1614. cy
pour deux quartiers ..... m. tt

Pour l'augmentation de gages attribuez
aux huissiers officiers de M.rs particuliers anciens
et alternatif par edit dudit mois de decembre
1635. a raison de xx tt xs. chacun la
somme de xxb tt au lieu mandé des rolles et
forts xxb tt et au provenu dudit roy par celle
somme de xxb tt qui doit tout la som.
de xxb tt dont partie de x.^c tt d'aug.^on
de gages attribuée par ledit edit d'avril
officiers des rolles et forets cy pour deux
quartiers ..... xxxb tt xs.

Au M.^re particulier journal des rolles
et forets de Vaconne pour augmenter la
somme de m.^c tt ordonné estre employée
aud.^t estat suivant l'arrest du Conseil
du xbr.^e may 1640. cy pour deux quartiers
~~de chacun de dicte deux années pour les~~
~~taxations dictes cy donné~~ cy ..... n.^c tt

Pour taxations dud. pour leurs att.^s
mesmes du domaine sur le prix principal
dudit office montant la somme de xlmtt cy
pour deux quartiers ..... xxx.tt

Au sayam hault sur ladite forest de
Tracomie pour sa gage la somme de
cinq liures et pour deux quartiers . . . 5 tt

Pour deux quartiers de gage attribuez
aux controoller en la maistrise de la dite somme de v.c xxb tt
et . . . . . v.c xxb tt

Pour deux quartiers de demi ammi de gage
attribuez a lostice de N.re particulier quat. de
la dite maistrise vers pour cedit demoin de septembre 1645.
la somme de . . . . . Cxxb tt

Pour deux quartiers de demi ammi de gage
attribuez a lostice de controoleur quartier. de
la dicte maistrise vers pour cedit moin de septembre 1645
et . . . . . xbm. xbs.

Pour deux quartiers de demi ammi de gage
attribuez aux officiers de huittaine act. de
trimestre quartier de la maistrise
vers pour cedit demoin de septembre 1645.
avec ceux de Ctt. sharnz la somme de . . Lxxb.

Pour deux quartiers de demi ammi de gage

78

attribuer aux officiers de prouvoyeur du
Roy attournatif viennal et quarviennal des
eaues et forestz vérifié par led. edict de
mois de Septembre 1645. ainsi cy de Cttb
pour cy la somme de ..... lxxb. tt

Pour deux quartiers de dimes années de gages
attribuée aux officiers de greniers et audiviers
et gardes marteau attournatif viennal et
quarviennal desdites eaues et forestz
vérifié par ledit edict du mois de Septembre
1645. cy ..... lxxbtt

Pour mettre ledit estat sommaire cy dessus nos
toisons sous la ligne aquelle de xmc. m.tt 6s
pour deux quartiers dits gages et augmtt
desdits offices de laquelle nous sera cy imp.é
qu'un quartier montant a la somme de 6c. l.
xns. 6d. pour estre payé aud. officier a tous
quels autres quartiers montant a pareille som.
d'imp.ce et sy rond de pareille de l'epargne au
pié d'état pour huit lignes a la m.te ~~suivant~~
~~off.ce~~ de partie du parisis des taxes faites
sur lesdits officiers pour fournir aux frais
de la convocation de la chambre de Justice et
de leurs gages attribués par edit de sa Maiesté

dumois de decembre mil six an[nex] cinq. Lx dnx
cy pour un quartier ..... Cl. Lttxns. bns

Aux pvres Capucins de nogim[e] mo[n]t semis la
somme de Lxtt pour aulmosne cy pour
le chauffage de leurs maisons cy ..... Lxtt

Pour lire cy par sa con[n]e reddition de compte
et voiage dalbx comptes la somme de xlbi tt
bns. y compris vtt sxs. pour augmentaon
dd. cy par la cause de mr office viree cy la
chambre des comptes depuis par ordre de
mois de decembre 1635. et xxixs. po. autre
augmentaon dcy. par la cause dauchre
office viree lad. chambre des Comptes
par autre ordre du dumois de decembre 1640.
et reuniam larrest du Con[sei]l du Gl. auoit
1641. cy ..... xlbi. bns.

Somme desdictes charges
Cl. Lbn. tt bns. bns.

La Recepte monte
n[o] Cl. xLtt.

Partant reste de mr la recepte generalle
cxbn. my. xxtt. xixs. Cq.

Forest de Crecy en Brie

Recepte

Des Vantes ordinaires du bois de haute fustaie scittuez ez ladicte forest de Crecy en Brie la somme de xxx.m vi.c lxu tt payables par larmaorhandz adiudicataires ez deux termes et payemens egaux le premier au Jour de Sainct Remy 1653. et le second au Jour de pasques 1654. en mains du receveur du domaine dudit Crecy ez ..... xxx.m vi.c lxu tt

Sciant au sol pour luy estre payé comptant par lesdz marchandz adiudicataires dudz Ventes ou le prix principal diceulx montera xvi.c xxv tt ms. ez debvoir estre cy fait recepte de la somme de vm.c iiij.xx xix tt. xv s. xi d. le surplus ayant este employé au payement des Vacations des officiers qui ont assisté a lassiette martelage et adiudication desdites Ventes mais attendu que rien nen a este rapporté par le receveur du domaine il paroit que sur le prix dicelles a luy payer par lesdz marchandz il y a eu de la Carre jusques

a la somme de vc tt ledit sol pour livre
ne sera cy mis que pour le vingtain montant
a ..... vic xxxix tt xvs xid.

Somme de ladite recepte
xxxi m. vc lxii tt xvs. xid

Despence.

Aux maistres particuliers antiz et
clercz ordinaires au bailliage de mirauxt
Cy cy qui ont reçeu au comt cinq lettres
de provision et quittance de finance dicelluy
cy dud comt du xxiiij. Juillet 1625.
la somme de vic. Ltt cy pour deux quart. et
. . . . . iiic. Lxxb tt

Pour laugmentation de gaiges a eux attribuee
par edit du mois de decembre 1635. a raison
de xltt par an la somme de iiij. xx tt. dicelle
pour vb. cj tt daugmentation de gaiges
attribuee par ledit edit auxdits officiers
de judicature finance et cy mis pour
deux quartiers . . . . . xl tt

Pour laugmentation de gaiges attribuee audit
auxdits deux maistres particuliers antiz

ralternatif dud[ite] tutelle forestz de
Crecy par ledict edict dumois de mars 1637
a raison de cinquante huict liures chas la somme
de Ctt sauoir pour le xe[me] dargent offert
de gagerie accordee par ledict edict aplusieurs
officiers dudict tutelle forestz et
deux quartiers . . . . . Lxxxtt

Pour la gagerie du Me particulier triennal
dud[ite] tutelle forestz de la
maistrise particuliere de maux et Crecy
vee par edict dumois de septembre 1645.
La somme de mc. tt cy pour deux quartiers
. . . . . IIc. tt

Pour la gagerie darbour con[tr]. mar[ais] autres alt. if
et tournaille darreaux et forestz de Crecy
par edict dumois de decembre 1635.
La somme debic. tt a raison den[ier]. tt chas
par ay et finiuant lesdictz quittances de
finance et lettres de prouisions dudict office
office laquelle somme fait partie de
Lg tt degagerie attribuee par led. edict
aux officiers de connoestablie generaux et
particuliers dargent gardes marteaux et
et maistres particuliers des eaux et forestz
de ladicte cy pour deux qu[ar]tiers . . . . . mc tt

Au procureur du Roy en ladite maistrise pour son gage la somme de Cll qui cy . . . xxb. tt plus qu'en l'année 1624. pour le quel il ne se trouve avoir rien ordonné pour cette année cy pour deux quartiers . . . . . l. tt

Pour l'augmentation de gage attribué en ladite audi procureur du Roy par arrêt du mois de mars 1634. la somme de xxxiiij tt sur le pied de x.c tt. dont il doit jouir de gage accordé par ledit arrêt a compter du premier quartier et fors et cy pour deux quartiers la somme de . . . . . xbiiij tt

Pour l'augmentation de gage attribué par arrêt du mois de décembre 1635. au dit procureur et advocat du roy la somme de xl tt cy pour deux quartiers . . . . . xx tt

Au greffier du Domaine etant en exercice pour son gage de ladite année 1653. la somme de xxx tt cy pour deux quartiers . . . . . xb tt

Au greffier du domaine la somme de vj.xx tt. bien sur le pied de la taxation de quatre cent livres pour livre de la somme de xxx.m vj.c lxx. tt a quoy monte le prix principal de . . .

Vintre ch n. noy compoit Wolpo. luire
d'dellerc cy pono dnx quartiers . . . . y. lm. tt xms. id.

Pono dnx quartiers de demi annee de
gages attribuez a loffice de conrolleur
quatrimal d'dit siege ensemble
vez par edit dumois de decembre 1645.
La somme de lxy. tt x s. cy . . . . . lxy. tt xs.

Pour dnx quartiers de demi annee de gages
attribuez a lofice de conrolleur quat.al
d'dit siege ensemble vez par edict
dumois de Septembre 1645. par elle somme
de lxy. tt x s. cy . . . . . lxy. tt
xs.

Pour deux quartiers de demi annee de gages
attribuez aux lieutenans alternatifs trim.al
et quatrimal d'dit siege ensemble
vez par edit de septembre 1645. La
somme de . . . . . mm. xx. tt
xbs.

Pour deux quartiers de demi annee de gages
attribuez aux procureurs du Roy alt.if
trimal et quatrimal d'dt siege ensemble
par edit vez par ledit edit dumois de
Septembre 1645. La somme de mm. xtt
cy . . . . . mm. xtt

Pour dnx quartiers de demi annee de

bagar attribuez aux officiers de gruyerie
Viuduiserie grode maurieau alteonatifbriam.al
et qualuiemal dedditer eaurs et forestz
vers gravelediuide dimoind. Septembre
1645. cy ..... iiij.cc tt. n. xs.

Nieonwoellmodu domaine diudit Exercyla
somme de m.c iiij.xx tt ns. pour sar taxaon
de md. pour liuer de ladite somme le
xxx.m. 6.c lxiii.tt aquoy monte le principal
dicy dictus Cantin non compris le sol pour
liuer dicelle suiuant larrest du Con.l du
19.e Juin 1641. a lettun pattentes sur ia ley
du xxij. dudit moys et ay registrez a la chanch.
des comptes cy pour deux quartiers lesd.
de ..... Cinq.cc tt. xs.

Remanet ladite somme cy dessus noz
tiers hors signez a celle de xix.c iiij tt. id.
pour deux quartiers degagez et augmentation
dud. officier a laquelle nous leva cy imp.o
quinz quartiers montans a la somme de ix.c
l.tt pour estre payez aud. officier attendu
quelauve quartiers montans a pareille
somme ont employez et rayez pour ladite
Egaugni au pied dud pour liuer cire
a sa Ma.té depuis dres taxes faictes

Faitte sur nouuelle hérédité officiere pour Joüir
de leur par deux 6ui.q.tte d'augmentation de
gages et de la rethuche de la chambre
de Justice suiuant la declaration du
mois de decembre 1652. cy pour
Vnquatrix ..... ix.c xlt

Pour les Epices façon et redition de compte
et voiage de dix comptes la somme de
vi.c lxxij.tt is. md. y compris la somme de
xxbi.tt ns. pour laugmentation de dicte
Epices a cause des offices vuidz et ladicte chambre
des comptes de paris par edit dudit mois
de decembre 1635. et xi.tt 6us. pour
autre augmentation de dicte Epices
cause des offices vuidz et ladicte chambre
des comptes de paris par edit dudit mois
d'octobre 1640. et suiuant larrest du Coy.l
du 6. aoust 1641. cy ..... vi.c xxxv. ixs. mq

Somme de dicte chargee
xy.c xxxij.tt ixs. md.

Et la Recepte montee
xxxj.m vi.c lxy.tt xbis. xiq

Pactam ruiam de ur ala Rigybguallee dn bou
xxx. 9 xxxbu · bus bu d

Somme totalle dn chaogn rtaun Suolon
Rigybupau ru
x. 9 bu · Lxu · xi sbid

Et Lxi. dupridm rtau moub
C xxxb. 9 Lix · xiu sbid

Pactam ruiam de ur ala Rigualee dre
bou C xxiu · u. iu · xbi · m sd.

Autre Despence a caus de dit chaogn
rtaun Suola Rigualee dn bou

Pour lugagn affrtn rapprochuaun a
Coffice de grand M.re dn caun a Sorbn
de l'Isle de Jourc dou rbou pouruun lo
fu Sieu duplessis de Tzou ordonnr
rbo pays Jusquin au rambouchm de
Capuiance Cadoiuun d'iu. tt cypo' dux
quad ru . . . . . xb. Ott

Pour lugagn de Guy Graybrodau

Jean de Caud. Cou.ve du Roy Grand
Mre Enquesteur Général Reformateur
Audit Pays de Lauragais Subdelegué
de l'Isle de Jourdain, pour le Diocese
d'Auch Conformément aux Ordonnances
Lettres Patentes de Sa Ma.te
du mois d'Aoust 1641. La Somme de
Six mil Livres cy pour trois quarts
y ..... m. vi.c H

Un grand Mre Archonat pour Jean Gaud
Conseiller au Parlement de Toulouse
Abbé de Gimont pour la Ma.te de Jean
de Mayon 1586. de Comb. 1635. et pour 1641
La Somme de douze mil Livres a raison de
Bx. Tt pour Muy pour Gages de Officier
cy pour trois quarts ..... ix. Tt

Pour deux quarts de dix neuf cens
vingt Livres attribuez a l'office de grand Mre
Enquesteur de Jean Gaud pour
xx. dix mois de Septembre 1645. a raison
de Bx. Tt pour Muy la Somme de .... xb. Tt

Pour Augustin de Mre Nicolas Bellorit
et Jean Mosquiveau Jurats

dire boir au tiny alternatif vif vimal
montant a ix ℔ tt a raison de vi. tt pau
ay pour chacuy dict tir office cy pour
dix quautiva ..... my. vi. tt

Pour larrangmintation de gages attribuez
audict tir boir rerimino geneaux des
boir pau ledit dumois de fevrier 1626.
montant my. ℔ tt a raison de mil huict sols
pau au cy pour dix quaut ..... x. xb. tt

Pour la taxation de bud. pour lune att.
audit rerimino ginval des boirs exercice
ladi annee 1653. suy le prix de la recepte
actuelle la somme de my. mc. ixtt xus.
bud. cy pour dix quautiva ..... n. nc. my. xbs. xcq.

Pour la Taxation de md. pour lune dud.
rerimino ginval des Eaux et forets exercice ladite
annee 1653. suy le prix de la recepte actuelle
cy dessus la somme de xbi. cc. lxxbi tt xus.
bcc cy pour dix quautiva ..... bm. xxxbm. ns. bcq

Pour larrangmintation de gages attribuez
pau declaration de sa Maiste dumois de
Janvier 1634. audict tir boir rerimino
ginvaux des boir au dit departimt de
Lisle de france pour chez de xxxg. s

de la rathiverke sino rix faictte a cause
du Surhaussement dite moinoire la somme
de mc tt a raison de Ctt pacq cy pour
dite quautiva ..... Ctt

Pour laugmentation de gage attribuee par
ced. dit moys de mars 1635. aud. droit
reuenu vergenaux dite bois a raison de
Clc tt facit la somme de x bmc tt lequel
pactie de bmc tt montonne a la dite
de con. du dit mois de mars 1638. qui sont
aussy partie de bc tt daugmentation de
gage attribuee par le dit edit aux offrs de
Judicature finance et autres cy pour le deux
quautiva ..... xc tt

Pour laugmentation de gage attribuee aussy
sur les reuenu vergenaux dite bois la
somme de bmc tt sauoir a lauctre la
somme de mc tt a laltrnatif cc tt cy
au bimal mc tt lequelle de mcc xlb tt
daugmentation de gage attribuee par
declaration du mois doctobre 1643. aux
susdits officiers de St. cattre de foreste
pour estre confirmez en la Jouissance de
leurs offices a cause de lauctement de
sa majesté a la somme cy pour Ldc

reuocation et abolition de la Chambre
de Justice et pour deux quatriesmes montans ensemble
A ..... m. ℔

Pour la raugmentation de gages attribuez
audit office de premier commis
dudit Chaugin verifiez par edit du mois
de decembre 1644. a la somme de xm. ℔ et
qui en rapporte m. ℔ et pour deux quart.
La somme de ..... 12. ℔

Pour les gages attribuez a l'office de receueur
general dudit bois verifiez par edit du mois
de septembre 1645. a la somme de mj. ℔
et pour deux quatriesmes ..... vj. xx. ℔

Pour les gages de l'office de premier commis
dudit receueur general dudit bois verifiez par
ledit edit du mois de septembre 1645. la
somme de m. ℔ et pour deux quatriesmes .... x. ℔

Pour laugmentation de gages attribuez aux
receueurs generaux des bois aux triennaux et
biennaux et a la cauerquaue
premier commis la somme de mj. xxℓ
sauoir a chacun des R. receueurs generaux
mj. xℓ et a chacun des R. quatre commis

xtte reunana l'etom a lad. Sommelle
un.e xxtte hram paotie de bu.e 9. tt
d'augmntation de gagar hereditaire attrib.e
a plusieurs officiers de finance et auhres
par declavation de sa maiz.e d'Ormoie de
decembre 1852. et pour 3ome du benefice
de lit. du portam revocation de la Chambre
de Justice dudit moin de decembre audit an
1852. et Parrest du Conseil du 29.e mars
1853. cy ..... m.e xxtt

Pour l'engagin du convoc.eur general aux
deniers boiran departmm de l'Isle de France
la Somme de 9.tt cy pour deux quartiers
la somme de ..... 9.e tt

Pour l'engagin de conservateur general alt.el
de dit lit. boiran audit departimm la somme
de n.el tt cy pour deux quart.rs ..... 9. tt

Pour l'engagin de conservateur general hered.al
de dit lit. boiran audit departimm la somme
de 9 tt cy pour deux quartiers ..... 6.e tt

Pour l'augmntation de gagers attribuez aux
conservateurs generaux de lad. boiran ancien et
hereditaire par arrest d'Ormoie de fev.r

1626. La somme de xii.c tt cy pour deux
quartiers ..... vi.c tt

Pour l'augmon de gaiges du convoy lenvoy general alten. s
des xii.mille gentilz de ladicte bourlaie
somme de vi.c tt cy pour deux quartiers la
somme de ..... m.c tt

Pour l'augmentation de gaiges attribuez
par ledict edict du mois de decembre 1635
audict convoy lenvoy generaux de ladicte
bourlaie ancien et vieil mal ci devant
partie dicelle bourlaie et mentionnez en larrest
du con.l du dernier mars 1634. qui pour
partie de xd. vi.c tt d'augmentation de gaiges
attribuez par ledict edict aux officiers de
finance judicative et autres cy pour deux
quartiers ..... L tt

Pour l'augmentation de gaiges attribuez aux
conservateur general alternatif dicelle
mesme bourlaie la somme de ii.c tt
cy pour deux quartiers ..... C tt

Pour l'augmentation de gaiges attribuez aux
conservateur generaux dicelle bourlaie la somme
de Cxxxb. tt avoit a l'ancien m.e xtt

94

Le trentiesme xlb. Le sam parties de
my.e x.e tt daugmentation degagere attribuee
par edit dumois doctobre 1643. aplusieurs
officiers de Judicature finance trauers
pour estre confirmez en la possession de
leurs offices la cause de laugmentation de sa
majesté a la conduite et pour la reunion
et abolition de la Chambre de justice cy pour
deux quottiza ..... Lxbn. xs.

Pour laugmentation degagere attribuee aux
offices de conseillers Vimmal de Vigboix
par edit dumois de Juillet 1640. la soe
de Ctt cy pour deux quottiza ..... Ltt

Pour semblable augmentation de gagere att.
au conseiller general alternatif de Vs
pour la somme de quatre vingts dix liures
attribuee par ledit edit dumois doctob.
1643. cy pour deux quottiza ..... xlb tt

Pour les baigneurs conseillers Vsuers
autres et alternatif hereditaires des
eaux et fontaines de Spa Isle de France Vsuie Liege, Picardie
et pays circonuoisins par edit dumois
de decembre 1635. la somme de n.e tt taxee par

du 9.bre an pour chacun desdits estre
suivant leur quittance de finance et lettres
de provision laquelle somme fait partie
de l'attribution par lidit edit aux officiers
de convocation generaux et particulieres
dans nos grandes maistrises et maistrises
particulieres desdites eaux et forests et
pour deux quartiers 6.tt

Pour lesgagis de convocateurs general alternatif
desdites eaux et forests audit departement
et par lidit edit la somme de mil livres
suivant sa quittance de finance et lettres
de provision laquelle somme fait partie
de l'attribuée par lidit edit aux
officiers de convocateurs generaux et part.
desdites eaux et forests dans nos grandes maistrises
et maistrises particulieres et pour deux quartiers 6.cc

Pour deux quartiers de dite année de gages
attribuez a l'office de convocateur general
quatriennal desd. eaux et forest créé par les
edits mois de Decembre 1645. la somme
de ..... n.cc

Pour laugmentation de gages attribuée aux

contrôlleur general triennal de Vd. bois
la somme de xxx tt faisant partie de vg
cent tt d'augmentation de gages, hauteurs
attribuez aux triennaux officiers de finances
créez par declaration de sa Majesté
du mois de decembre 1652. reçeu ledit
Prigent en vertu de l'ordonnance de la chambre de
Justice dudit mois de decembre aud. an
1652. et arrest du con.l du 29. mars 1653
. . . . . xxx tt

Pour deux quartiers de gages de gardes de M.re
quatre mareschaux des camps et armées de
champagne et poitou venus par ord.re du mois
de Novembre 1645. cy . . . . . iij.c tt

Et quant aux gages des contrôlleurs
generaux et particuliers hereditaires vacans
par le dit ord.re du mois de 7.bre 1635
montans en 1648. a vij.c Lt tt qui ne
sont du departement de partie Heron et
tirera cy apres pour estre employez sur
les estats des provinces ou ils sont
establis par tout cy . . . . . Neant

Et encore les gages des Contrôlleurs
generaux ancien alternatif et triennal

derr grandar maistrisse de Couraine ci
pointon avrr gav ordi dumois de decembre
1635. montant cy 1648. n.m. cc. tt. bns.
ilz sont aussy tirra a vram pour estre mis
mol (Stan de leur despartimmt cy. . . . . Rien

Encorr quant aux gages du Controlleur
giral quatrimal du departimmt de touraine
rvir pav ordi dumois de septembre 1645
montant cy 1648. a n.c. tt ont ds. aussy
tirra a vram pour estre employez dans
lrr Stat de soy departimmt cy. . . . . Rien

Pour lrr ayder faire facon et reddition de compte
a ladite rr recepte geneval la somme de
cm. xi tt xvi s. bnd. compris lxbn tt
xbs bz cy pour laugmentation des gages
acans. dudr office avrr cy la chambre des
comptes dep. ont gav ordi dumois de decembre
1635. et xxxiij tt xbns. pour autre augmon
a cause dautres offices nouvellement creez
en ladite chambre pav autre ordi dumois
doctobre 1640. et vinnant larrest du Coz. du
Rr. anvie 1641. cy. . . . . cc tt cm. xi. xiij bns.

Greslaisse fonde de la somme de xm. tt
pour estre payee par ledit receveur gnal
aux officiers des eaues et forests

Bailliage de Sarlur pour lindemnité
de dommagemens accordé par Sa
Maiesté de tous les droitz Cam de
Justice marchage assiettes arrotemens
des Communes heritages que autres generallem.
quelconques quelz pourront prendre et
demander a cause de la vente des Vignes
en bruvieres brailles de la foreste de
Sallatte et extention de ladite bruvieres
dumoys de mars 1619. et que Sa Maiesté
a deuz faire auregard de ladite foreste et
a ladite somme ordonner estre employee
aupres mesdits Seigneurs Conseil
du xbre 1619. pour estre distribuée
au Mr particulier, mc tb, Au Lieutenant
nc tb. Au procureur du roy nc Stb Au
greffier bz tb au greffier en chef bz tb
au contrerolleur du greffe xxx tb. Au
receveur du domaine Lx tb. au premier huissier
Lx tb, au second huissier xxx tb Au
Sergent royal Lx tb, Reuenant lz. et
Sommes ensemble a ladite premiere de
xm tb cy pour deux quartiers ..... bz Stb

Exxxbm. 6m. Lxbn. tt nl.

Autre Despence

Et icy laissé fonda de la somme de n.ttes
ordonné estre employé au prédit arrest
dudit Conseil du ixe Septembre
1643 pour l'enfondre de Maistre François
de Beaumont chappelain de la chappelle
du Vieil chasteau de Sainct Germain en Laye
Ladite somme ordonné par le feu Roy
Louis xiii. de glorieuse mémoire pour pour
l'entretenement d'un chappelain et deux clercs
à la fondation dudite chappelle par ses
Lettres patentes du mois de Juin 1639. en
action de grâces de la naissance de sa M.
et de rendre le service actuel dans ladite
chappelle par ledit de Beaumont laquelle
somme luy sera doresnavant payée et
aux successeurs dudite chappelle par
les receveurs generaux des bois en charges
Sauvé de soy exercée par preference
à toutes les charges de la recepte generalle
mesme à la part et portion de l'Espargne sans
aucune diminution ny retranchement pour
quelque cause et occasion que ce soit
attendu la nature de lad. fondation cy ..... n.ttes

Et icy laissé fonda de la somme de mc.tt

ordonnir vbe emploir aupn estat imt
Carletter pattentes de sa Maiesté du
mois de mars 1649. et lettres depromision
de 12 avril audit an Soubz le nom de Mre
François le Vassieu chappelain de la
chapelle du pavé du Vieux chastrau de
Saint germain en laye ladite somme ord.
par sa maiesté pour l'entretenement de
chapelain que elle a fondé en lad. chapelle
par lesdites lettres patentes laquelle
somme de mil. ℔ luy sera doresnauant
payée, a ses successeurs en ladite
chapelle par les receveurs generaux de ce
Coustumes par chacun an par ordre de sa exercice par
preference a toutte autre charge de la recepte
generalle ny diminuer a la pauvreté de l'Espargne
sans aucune diminution ny retranchement
pour quelque cause et occasion que ce soit
attendu la nature de la fondation a lexception
toutte fois dun. ℔ imposé en l'article
precedent pour la fondation du chapelain
de la chapelle dudit Vieux chastrau de St.
germain en laye sur ledit fondz cy ..... m. ℔

Et icy laissé fondz de la somme de 6c ℔
pour le sauflage accordé par sa Mte

aux pour Jacobine du grand Commun
de pavin suivant larrest du Con.t de
laquelle Somme sera payée ans
pour Jacobine pavlet du reliquat
dan Bourcy 6.tt

3e n.o 9.c ix.tt.

Autre Despence dacause dan gagier
daucune offrende dan rauil et forest ordonné
estre employé au present estat.

A Me Francoin Gallimein Cuiton
Gneval dan rauil et forest au Siege de la
table de la marbre du palais a paris
la Somme de m.c lxxb tt pour sa re-
gagiere qui souloit estre sur le domaine
de pavin qui a esté alliné a cause dicelux
Ledit gagier son emploiné et pour bon
quatuor. . . . . n.mij.c.tt 6s.

A Me Francoin Dupré, nicolaurle
Vasseur Francoin de manifoumé, pierre
Chamain Francoin mesnard cpriver lasné
conseillers au Siege de la table de

marbre pour louer bagues arraisonnez de
six vingts cinq liures chacun qui sont
tous bons et tesmoins larrest du Conseil
du 27. May 1634. cy pour mémoire

..... ll. l. xy. xs.

Audit Me François Mesnard la somme
de six vingts quinze liures a luy ordonnée
par forme de taxation pour recompence
de la finance paiée par Emilles pour
resignation dudit mesnard a Me Anthoine
Marette pourueu par le feu Roy en
mayme del'vn des offices de Conseillers
audit siege de la table de marbre cy pour
mémoire quatriua ..... mll. xm. xlbs.

Nicolas Thomas pour ledit siege de la
Table de marbre la somme de bi. ll pour
sa gages et taxation du Conseil de
27. may 1634 cy pour mémoire
..... mll. xm. xlbs.

Ladvocat du Roy audit siege pour ses
gages et taxation dudit arrest du Conseil
La somme de six vingts quinze liures
cy pour mémoire quatriua ..... Cxlb. ls.

Le procureur du roy audit siege pour ses
gages la somme de deux mil huict cens

Suivant suivant cy arrest du Conseil
cy pour voir quantum ..... Lxbm. xbs.

Au Lieutenant general admiral pour se bailler
suivant autre arrest du conseil dud. jour
27e. may 1634. la somme de m.c tt cy pour
voir quantum ..... m.c xxb tt

Au procureur du Roy audit siege de l'admirauté
pour se bailler suivant led. arrest de
Cons.l la somme de Ctt cy pour voir quant.
La somme de ..... Lxxb tt

Au greffier audit siege de l'admirauté pour
se bailler suivant led. arrest du Cons.l la
somme de cinquante liv.s cy pour deux
quantum ..... xxb tt

Au Lieutenant de gruyer du pays de Boulongne
pour se bailler suivant l'arrest du Cons.l du
xbe. Juillet 1634. la somme de Lxxb tt
cy pour deux quantum ..... tt
xxxbm. xs.

Au M.e & Maistre particulier des eaux et forests
de Soudon Bailliage de Pronne pour se
bailler suivant les arrests du Cons.l du xe.
Juillet 1634. La somme de vingt xtt cy
pour deux quantum ..... Lxxb tt

Au Maistre particulier des eaux et forests de

Mante et mirlay pour ung bagage ainst
Parrys du Conseil du xb. Juillet 1634
La somme de quatre cens livres cy pour
deux quartiers cy . . . . . IIIc ℔

Pour laugmentation d'ung gage attriburé
au dit Mre particulier des eaues
et forestz de mante et mirlay par ledict
dernier decembre 1634. la somme de xxix.
℔ 1 sam partie de xc ℔ daugmentation de
gage attriburé par ledict arrest a prendre
offrira des gruries et forestz cy pour deux
quartiers . . . . . xiim. xℓ.

Au Mre particulier bruma des eaues
et forestz de la maistrise particuliere dung
mante et mirlay exé par ledict dernier
de decembre 1635. pour ses gages la somme
de Ctt cy pour deux quartiers . . . Ctt

Pour laugmentation de gage attriburé
cy devant par ledict arrest cauon audict
Lieutenant des eaues et forestz quatorze
livres dix sols et au procureur du Roy xbn.
qui est cy tout xxxiiitt xs. 1 sam partie
de xc ℔ daugmentation de gages attriburé
par ledict arrest cy pour deux quartiers
La somme de . . . . . xb. ℔ xℓ.

Au M.e particulier ancien des eaux et
forestz du Bailliage de provins mo-
la somme de m.c tt de gages la somme
de m.c lbz tt suivant ledit arrest du Con.l
du 6.e Juillet 1634. cy pour deux quartiers
. . . . . Cxxbm.tt

Pour laugmentation de gages attribuée cy
dessus et adeux maistres particuliers des eaux
et forestz de provins par ledit Edit
. . . . . 1634. la somme de lxbm tt
a raison de xxxm tt chacun dessaux pour
de x.e tt daugmentation de gages attribuee
par lesdits edits aplusieurs officiers des eaux
et forestz cy pour deux quartiers
. . . . . xxxm tt

Au Lieutenant des eaux et forestz dudict
Bailliage de provins aussi cy devant gages
la somme de m.c tt suivant ledict arrest
du con.l cy pour deux quartiers . . . . xltt

Pour laugmentation de gages attribuée cy
dessus audit Lieutenant et procureur du roy
des eaux et forestz de provins par ledict
edict et arrest audit Lieutenant et procureur
procureur du roy xxbtt qui cy apres xlbtt
Chacun pour de x.e tt daugmentation de

gagiers attribuez par ledit arrest a pluseurs
officiers desdites eaues et forests cy pour
deux quartiers ..... xxxiij tt

Un nommé Chauvelin dit eaues et forests
dudit grouin pour deux quartiers de ses
gages comme en estant pourveu par
Sa Majesté par ledit arrest du conseil du xb.
Juillet 1634. de la somme de ..... xl tt

Un Me particulier desdites eaues et forests
de Chauny comme en estant pourveu
par ledit arrest du conseil du xb. Juillet 1634
cy pour deux quartiers ..... lxl tt bns.

Pour l'augmentation de gages attribuez à cedit
Me particulier desdites eaues et forests
par ledit edit du mois de janvier 1637. la
somme de xxb. tt Champagne de xx tt d'aug.
de gages attribuez par ledit arrest pluseurs
officiers desdites eaues et forests cy pour
deux quartiers ..... xx tt. x s.

Un Me particulier alternatif des eaues
et forests de la maistrise particulieres
de Chauny creé par edit du mois de Mars
1695. pour estre gagé la somme de vxx. tt
cy pour deux quartiers ..... xl tt

A Jehan Jehan particulier assesseur commis
par ce cour en ce forest dudit Chamy pour ses
gaiges la somme de Cltt ey pour deux quart. Cltt

A Jeux conseillers du roy en ce dit. et criminel dud.
cour en ce forest de lad. maistrise la somme
de Cltt pour leurs gaiges ey pour deux quart. Lxxbtt

A un procureur du roy dud. cour en ce forest dudit
Chamy aussy pour deux quartiers de ses gaiges
finissans lesdits jour de xbre 1634
La somme de . . . . . xxtt xs.

Pour taux. ou diz gaiges att. es informations
du roy dud. cour en ce forest de Chamy par led.
jour dernier de mars 1637. la somme de
xxiiitt Jean pour tiers de xxtt d'augmentation
d'gaiges attribuez par lesd. edicts aux
officiers desd. cours en ce forest ey pour deux
quartiers 6ltt

A un Me particulier des eaux et forest de
Nimoy au bailliage de Selny ey pour deux
quartiers de ses gaiges finissans les arrest
La somme de . . . . . Lxxbtt

Pour taux augmentation de gaiges att. es informations
Me particuliers des eaux et forest ver par
ledit dernier de mars 1637. la somme de

xii. xs. sympaulx de xe. ll daug. degagé
attribué pau ledit arrz aux officiaux de dz
cauree forche ey pond aux quau. . . . . 6l. tt 6s.

Autre imposition pau. de dt. cauree forestz de nemoura
pond aux quautiers de sa gagere suiuant lez
arrestz du cons. la somme de . . . . . Ltt

Pour laugmentation degagere attribuée audit hoir
audit nemoura pau ledit arrest de la sor. de xen. tt
xs. st. sa pau partie desd. xe. ll daug. degagere
attribuée pau ledit arrest a plusieurs offre. desd.
cauree forche ey pond deux q. . . . . 6l. tt 6s.

Au procureau du Roy dite cauree forestz de
nemond aussy pond deux quautiers de sa
gagere suiuant lez arrestz du cons. la somme
de . . . . . xxbtt

Pour laugmentation degagere attribuée aud. Es.
du roy pau led. arrz la somme de xen tt xs.
st. sa pau partie de xe. tt daugmentation de
gagere attribuée a plusieurs officiers de
cauree forche ey pond deux qu. . . . . 6l. tt 6s.

Au greffier de dite cauree forche dudit nemond
pond deux quautiers de sa gagere la somme
de . . . . . xn. tt 5ms.

Au Me. particulier de dite cauree forestz du
Bailliage de Sinz la somme de mc. tt pond
sa gagere ey pond deux quautiers . . . Mc. tt

Pour laugmentation de gages attribuez
Iceulx Mrs particuliers par edict
dumois de decembre 1637. la somme de
xii tt Saisans partie de x.m tt daugmentacon
de gages attribuez par ledict edict pour
Icelle estre employee ensemble ce pour
Deux quartiers . . . . . R. tt

Au Mr particulier bourgeois de Vitry
Pour laugmentacon de gages attribuez
par ledict edict dudict mois de decembre
1635. pour Icelle gages la somme de L tt
Cy pour deux quartiers . . . . . xxtt

Pour laugmentacon de gages attribuez
par ledict dudict mois de mars 1637. au profit
du roy de Vitry aussi pour estre de Mr
la somme de huit Cens Saisans partie de x.m tt
daugmentacon de gages attribuez comme
dessus Cy pour un quartier . . . . viij tt

Au greffier garde marteau de la foreſt de Crecy
La somme de vi.c tt pour ses gages dudict
Edict arrest du Con.l Cy pour deux quartiers
. . . . . C Lx tt

Pour larraug.on de gages att.es par edd. de decemb.
1635. audict greffier garde marteau de la
foreſt de Crecy la somme de xxx tt Sixante
Cinq tt daug.on de gages attribuez

par ledit arrest aux officiers de lad.
Forest a chacun pour deux quartiers
. . . . . xb tt
pour aug.on de gages att.es y mentionnés par
arrest dumoys de decembre 1637 aux Mres
particuliers de la maistrise de paier a raison de xx tt chas
tt. aux lieutenans, procureur du Roy
de Limey et Bondy xn tt xs. chas xxbtt
aux lieutenans, procureur du Roy de
monthery chas xbn. tt xxxiiii. tt aux lieutenans
procureur du roy du bois de Boulogne
xbn. tt chas xxxiiii. tt au lieutenant de pourtoise
xxbtt au procureur du roy dudit lieu xbtt
aux lieutenans procureur du roy bn. tt vs chas
xii. tt xs. au lieutenant de Corbeil xxiiii tt
au procureur du roy dudit lieu xx. tt lieutenant et
greffier commun semble a celle de mi. c. tt
xs. faisant partie de x. tt aug.on de gag. att.es
par ledit arrest aux officiers de Mres Eaux et
Forests cy dessus nquantiers . . . . . n.c b. tt bs.

Au lieu de la maison de Mre Pre Mres eaux et
Forests de Saint germain en laye
la somme de b.c m.l xxb tt pour les gages
des Mres particuliers controlleur et
lieutenans alt.s procureurs aux requ.es de lad
Forest suppoinz par led.t arrest dumoys de Mres.

1650. Vivffic ou bestoing arsh. reunir a laug
thauge de Mr. particulier au moing du rembou.
Vau de la finance dicaux pau lad. Juriu de
maisons a larthauge quil Jouira dez mesmes
gagez et thaussages ainsy quaupavauant
cy. . . . . D. m.c xxb tt

Nu pt commun du Roy dudit Saint germain
en Laye pour sa bagez cy . . . . . m.c tt

Pour les gagez attribuez aux offic.rs de
Mr. particulier Lieutenant quartiniaux
et la maistrise de pavie, voir gruyer
garde marteaux et procureur du Roy alt.if
criminel et quartiniaux en la foret de
Luisy suivant larrest de septembre 1645
la somme de xl.c xxxb tt Sauoir aux
Mr. quartiniaux bl.c tt, audit Lieutenant
gnal quartiniaux bl.cc tt auditeur voir
gruyer chacun lxxb tt et sa fm. dud. Ef.
du Roy xii.c tt et procureur xii.c tt . . . . C.c lxbm. tt

Pour deux quartiniers de chacun desd. gagez
attribuez a lostrée de conuoolleurs quart.al
de lad. maistrise de pavie vee par les
ordi. dumois de septembre 1645. Cy
cc. . . . . xxxi. ff.

Pour deux quartiers de demie année de gages attribuez aux officiers de Cuitenam alt.if
a vinmal voir procureur du Roy alt.if
Journal requavinmal Lizla maréchaussée
depuis la somme de mil livres s'ensuivant
a chacun desd. Cuitenam Bre. 6 Ltt. 2 ausd.
procureur du roy n.c Ltt Schuyer . . . n.c Ltt

Pour deux quartiers de demie année de
gages attribuez auditeur officiers de M.re
particulier requavinmal dere cauez l'e
Forest de Soudday et aux officiers de
Cuitenam a l'envi alf hinmal requav.al
et Lagmaréchaussée servi par l'ord ee dict
dumois de septembre 1645. la somme
de mil. Lxxb tt sauoir au M.re particulier
mil. Lxxb.tt au Cuitenam alt.if Ltt. 2 a
Sacuy des officiers hinmal requavinmal
xxb tt ey . . . . . Cxbm.tt xbs.

Pour deux quartiers de demie année de gages
attribuez aux officiers de M.re et conseill.r
particulier requavinmaux procureur du roy
d'Cuitenam griffier Vadier et garde
marteaux des maréchaussée de Beaumont sur
oise Soudday marchet malay ont par
ord.ce dumois de Septembre 1645. 2 a soet.

d. cm. xii. xs. Sauoiran M.e particulier
d. Beaumont n.e l'autre ayant par prouision
du roy xxcm. tt. xs. a cause des grains
vendus par garde marteau l'autre com.me
particulier de Dauday l'autre ayant des
grains vendus par garde marteau l'autre au
M.e par.t de maurens mulay l'autre cy la
somme de . . . . . n.e m.tt. n.s. Cuz.

Vn conuoc llaua ancien alternatif prim.al
requis par mal de Beaumont pour ce la
somme de n.e xxx tt ; auoit pour lancien
alternatif par mal ix.e tt a pour le
quatrimal l'autre cy pour deux quartiers
. . . . . Cxb tt

M.e noel Seubiran des hameaux
conuoc llaua ancien alternatif primal
des rames forche de la mai d'vis d'angar
La somme de Cxxb tt pour ses gages
raison de cxb tt par an ordonnez estre
employez au prisme etat par arrest du
conseil du . . . 1655. requis
de luy de la ginuali.e de Stoud ou Hn
auoit este employez cy pour deux quart.e
La somme de . . . . . xxxtt. xs.
Est cy laissé fonde de la somme de cm.

ttlxb. xistam de xxii. de xiii. xxb. pour
deux quatriva d'augmentation d'gagr.
attribuez aux offices d'nommez
augris un etat y consequence de
l'edit dumois de decembre 1632 portant
attribution de bx. g tt daugmentation
de gagr aux officiers de Judicature
Finance et rauvoir de laquelle augmtn.
ensemble de la descharge de la recepte
de la chambre de Justice lesd. officiers
Jouissent apres qui la rauvoir acquitte
l'taxe sur eux faite pour le regard
et attendant la susd. augmtation de
gagr et rapporté au portrin des quitt.
du tresorier darpentrie Ca sur lesr sur
sur simples quittances sur mises les
arrests du cons. et ordonnances expedies
pour le regard pour employer et rapporter
gattant. ---------- Cm. lxb tt

Jaumarie sur sommier ey dessus nos
tiuais pour ligne dans les chapitres
de la recepte generalle a la somme de
quatre mil deux cent soixante huict livres
xix s. bz pour deux quatriva de gages

d'augmentation dudit office pour
monter de laquelle une dva cy employe
pour eux quitz quautre montant a n.
cxxxiij.tt ixs. ixd. attendu quolautre qui
montant a pareille somme de imposee
sur ledit greffe de la prevosté dudit
lieu a été par ledit feu maistre Edmond Jullio
de la Basiniere ledit office de la prevosté pour
Luy et les siens a sa mort depuis quil
dit taxer quedit office ledit office
pour lonus de linestice de la reformation de
la Chambre de Justice seant a Caen par
declaration du mois de decembre 1652
cy pour ce quitz la somme de ..... n. cxxxiij. ixs. ixd

Sx. n. xlb. tt xixs. ixd.

Autre Despence dun Quart de Roy.

A Edmond de la Basiniere lecuyer de la Prevosté
cy exercee ladite année 1653. la somme
de neuf mil deux cent soixante et six tt
xvjs. xd. pour un quart de Roy

Faict au pris dud. quatrio dar
gaige dauenir ostiens y nomar pou
uoio luy a sa maiost. du payement
partie dicelle taxe vio eux faicte pour
raison du benefice de la vocatio de Carsamb.
de Justice et de lemprao dar bus. y tt daug.
de gager attribuer aux officiers de Judicat-
ture et autres par dicelle vocatio de sam.
Jumoir de decembre 1652 apres quelx
auoir entierement paye lad. taxe
cy . . . . . ix.xx.n.c lxbi. xbus.

Somme etoit cecy de la despence extraordinaire.
gmualle dun boir
vxi.xx.n.c mp. i. bus.

Et lan chaugir dun ai. xx partie dicelle monte
x.xx.bus.c lxm. xii. bug.

Somme totalle de la despence du pris estably
xxxj.xx.c xlmtto xns. mg.

Et la recepte dudit estat monte
cxxxb.xx.c lxttoxms. bug

Partant Rien du Reste
lxxj.xx.xbttonf. mg

Sur laquelle somme deduict celle de six mil cinq quatre vingtz
douze liures a quoy montant lad vacations pendant lx huict vingtz
douze Jouissances que ledit Juge de Cartigny a vacqué audict
Ventre aux engaiges a raison de xxxtt par Jour a bitte pour
ledit greffier suivant les lettres patentes de sa Maiesté du
6e Janvier 1645. Signées Phelippeaux. Et deux mil cinq cens
vingtz liures pour trois quartiers des vacations du conseil ordi-
naire de ladicte cour fors le quatrieme departement a raison de
xbtt par Jour selon le nombre de trois cens soixante cinq
quartier desd Jouissances vacations ayant lesd revenus estimez
de mr la somme de. . . . . Lmp. nc. xlmttcinq.

Laquelle somme de cinquante quatre mil deux cent quarante
trois liures deux sols trois deniers revenant payé par Mre Jean
Jacques Bruneau receveur ordinaire des exploicts de la gabelle
1653. a Mr. mre Edouard conr du Roy en ses Cons. d'Estat
et Tresorier de son Espargne en charge la susdite année qui
cinq. Lt trois

Sadicte Mte Cons. d'Estat du Roy en son conseil ordinaire
a taxé ce huictiesme Jour de mars mil six cent cinquante
cinq.

Louis

Deguiegaud

120

Bois de Cource
1653.

Le Roy se Estant fait Rapporter en son

Con.l Cette de ce aquoy montant Irrevocablement Iceluy à la Somme de cinquante trois Livres Cinq Sols Cy ladjudication du bois d'Hault fustaye faicte Iceluy au nommé Jorth de la Garbaille de Noyon par devant Robert Oblet Seigneur du Plessis et Forge Con.r de Sa Ma.té Cy Son Conseiller Grand Maistre enquesteur et Reformateur general des Eaux et Forests de France au departement de Picardie Said Ma.té a faict Droict Iceluy Jorth Con.t le present Cette de rengle et Reprise qu'elle Contient cy dessus faicte par Mr Rapport general dud.t bois Requis Sadicte maist.é ordonne bon Expedient aux Officiers de France de Sadicte garbaille de Noyon de faire Jouir gardes et officiers de point en point Sans prejudice qu'Il y soit contrevenu en quelque sorte et maniere que ce Soit a peine de Reparer les Torts et griefs, nomm.t Sadicte reserve general du double de ce qu'il aura payé au contraire. /.

Premierem
ent de Sochee
Recepte

En Extraordinaire de Cinq cent cinq au pied d'Arbre de Hault fustaye adjugez par Ledit Sieur du Plessis Ce xix.e de Decembre Mil Six cent

Pour cinquante deux a Pierre Cauvin
marchand demt a Locheu A la somme
de mil livres payables moitie a la
Saint Jean 1633. et Caubvea Noel
prochainement ..... 1m ℔

Somme de la Recepte
1m ℔

Despence a cause de cette charge
etant sur led.t Rt. du Coin

Ou M. particulierement Dec
etant en forets, Judice Comptt
la somme de Cinq cinquante livres
pour Dnie annee de Son Gagen
ej ..... C.L.tt

Ou Mr. par.r Alternatif dtte
etant en forets, la somme de Cinq
livres pour Dnie annee de Son gagen
ej ..... C tt

Reste en Somme ej dessus mon
tant Lordeigne a celle de 1m. L.tt
pour deux quart Cinq de gages et
augmentation des officiers de la
quelle my Sera ej employe cy dis

quantité montant à 61. xx. 6. tt attendu
que lautre quantité montant à
pareille Somme Employée en
Recepte de partie de Lespargne au
dit Article pour tenir lieu a Sa
Ma.te de paiement de partie des
taxes faites sur les officiers
pour Sonis dheritz part du Bn. egll
daugmentation de gages attribuez
et de la decharge de Recepte
de Justices suivant la declaration de
Sa Ma.te du dernier decembre 1652.
cy pour les quantité ..... 61. xx 6. tt

Somme des Gages
61. xx 6. tt

Et la Recepte monte
gll

Partant reviens pour la Recepte generalle
des Bois
6m. Lx x 6. tt

Baronnie damboise
Recepte

Rente ordinaire de Sept

aopun rendu d'Bois d'Chauffage
fustage faicte par ledict S.r en
Plessis le x.e fvb.r 1653. r adiugé
a Gilles Piau, marchand dud.t en
Cour pour la Somme de n.f L.tt
Sur laquelle comun deduire celle
de n.f L.tt pour Cenalvan, faict au
com.t du dernier Chauffage dud.t
grand Maistre reparti ne rexte
que la Somme de xbm. C tt payable
par ledict Piau, es mains du rent.r
du domaine le Tour d'Constance,
1653. cy ..... xbm. C

Somme d'lad.t R.te
xbm. Ctt

Baronnie de Chinon
Recepte

El Laruth faicte par le S.r
de Rimarame M.e par.r aud.n du
Chaum et for.t dudict Chinon, des
huit quarts d'Bois d'Chauffage

Suffrage d'juges Ce xiii. decembre
1652. A Francois Chastillon, marchand
demeurant en la parroisse d'Azay moyen
la Somme de neuf cents livres
payable moitie a la recepte generalle
d'Azay au Jour de Toussaincts 1653.
et l'autre au S. Aregnerque de Chinon
comme Seigneur par Indivis de la
haulte Forest dudict Chinon, et
pour la moitie appartenant a sa
ma[illegible] m. L. C

De la Cond. faicte par Ced. S. de
Seincaramee de l'Espace contenant en soy
procez Verbal a Rem. Rivrand marchd
dem. en la parroisse S. Estienne de
Chinon la Somme de Cent livres
payable a la recepte generalle dudict
Bois audict jour de Toussaincts 1653.
et[illegible] C ll

Somme dudict recepte
C. L. ll

Despence

Rem. M. particulier du Chapitre
de forest de Chinon pour demie

amié d'Arrygagm la Sommee de
6n.xx x6n.tt cy . . . . 6n.xx x6n tt

De laquelle Somme nous tiré Lore
Cigne montam 6n.xx x6n.tt pour
deux quartiers d'engagm d'augt
d'Eux d'ics officiers mis Suscy
tiré qu'by quartier montam a Lx x6m. tt
x S. attendu que Ladte quartier
montam a pareille Somme d'Employé
ay Ronde partie d'Hespagne aupié
d'Art pour Leur lieu a la Mate de
payemm de partie du bastm fait en
Sus ces officiers pour Leur lieu
part d'in 6n. C tt d'augmentm d'Engagco
et d'ala Jurisdicc de la Chambre
de Justice Seant a Cadecavée, de
Sa Maiesté' du vingt decembre 1652.
cy pour by quart. . . . . Lx x6m. tt x S.

Somme d'ics Charges
Lx x6m. tt x S.

Et la Recepte monte
6. C Ltt

Partam remis d'aut ala Recepte generalle d'Reglem
m. C Lxxi. tt x S.

Comté de Beaufort

Recepte

de la Taille ordinaire de douze
arpens en quart de Bois de Haulte
fustaye faicte en la forest dudict
Beaufort le 6n.e jour de decembre
1652. cinquante deux par ledict S.r
du Plessis radiugée a sept cent vingt
livres marchand demeurant a
Beaufort la somme de 6l. x s payable
au jour de noel 1653. en mains du
receveur general de Reg.bois a Cl.s seul
payement cy . . . . . 6l. x s

Somme de ladicte recepte
6l. x s

Comté de Baugé

Recepte

de la Taille ordinaire de Cinq
arpens de Bois de Haulte fustaye

saille en la Cour et Siege dudict comté
de Bauge' par ledict sieur du
ylleurin le 6.e decembre 1642. Ott
adiugée a Rocboio Richer marchand
dem.t audict Bauge' la somme de deux
mil livres payable au Jour de
noel 1643. en mains du receveur
general du Bois de Cours
cy . . . . . n.e ll

Somme dud.t Rolle
n.e ll

Despence a cause des charges
et rentes sur la recepte dud.t bois

Du M.e Jan Claude Forest, duc
Comt.' de Bauge' pour demie
année de ses gages la somme
de sept Cents, dix livres
cy . . . . . Bn.s xx ll

Laquelle somme nous, Ayré
Horalegne montans a Bn.s xx ll, pour
deux quartiers des gages et augm.on
d'Iceux dud.s officiers, n'a cy
tiré qu'vn quartier montant a soixante
quinze livres attendu que lautre

quarbis moutrue apaveille Somme
et employée ij Seconde pauhie
de Lxpauque aupri etat pour
tenir lieu a la Ma.te depaijsmue de
pauhie dun taxea faicten Sur lad.
officiers pour Louis dheu pauh
dun Bn. gall dang.ou degagea et de la
decharge de la Chambre de Justice
Suivant la declaration, dMarsch
de dixuis decembre 1632. cij po. by
quarbis ..... Lxxb. tt

Somme des Charges
Lxxb. tt

Et la Recepte montes
n.o tt

Pautant reuimes en recepte Compte gumballe
des Bois
xix.c xxb. tt

Baxvmie de Longaulnaij

uau a la Vente ordinaire dun Bois
de ladicte forest de Longaulnaij
ny Sera cij faict aucun estat ny

Compte attendu que ce sieur Garon
de conseille ny Point payé
ce pendant cy ..... Néant

Recepte

De la Cuve ordinaire ces
quarante ce by au pied de Bois de Hault
fustaye faite par Cedt sieur Du
Plessis le xme. de nombre 1632. et
adiugée a Jacques noel marchand
demeurant audit Chandelais La
Somme de quatre mil quarante
trois liures ca payable aux Sous ces
noel 1633. cy ..... IIIm. IIIIxx. IIIl.

De quoy aucun a Sol pour liure payé
comptant par Ledt marchand Ledt
Du Cuvin du Bois dont maistre en
Cantonn au pié Nbre ou bre ces
Prix principaux du Cuvin ny
Sera cy fait aucune Rte attendu
que Ledt Cuvin employé au payement
et Cantons Dun officier qui on assisté

a Castillette mtuvageres ad.on d'Alg
Embarquements ..... Niam

Somme d'Audites Rte
m.g xlm. tt

Espences

Aux deux M.es Cres particulieres autres,
et albruabis du Caam et Scrivts,
dudit Chaudelois pour demie
Année dud.e gagn.s la Somme
de trois cens Livres cy
m. Cc

Pour les gages du M.a pav. biennal
d'Alg Caam et Scrivts dud.t Chaudelois
creez par Edit du mois de Decembre
1625. suivant Acquittance d'Finances
et Lettres de provision, la Somme de
trois cens Livres cy pour deux
quartiers CLL

Feuenans la Somme cy
d'Assus mise, Reçu Coralegues a
celle de m. CL ll pour deux quar
des gages rangs mbrans d'Audits
officiers d'Laquelle m, Sera cy
employé qu'Bis quar. montans a la
Somme de m. CXL ll a cy rien

que laube quarties montem
apareille Somme Memploye'
y Seconde partie de Mayaugue
auxi Abat pour Cens lieu ala
Maiste' de paijmm depaube
du baxeu faiebm Sur Cesq officiers
pour Soins delem paubdm bn. agll
Dangmmbrom de gages de la
decharge dela chambre de Justice
Suivam la declaration dela
Maiste' dudemier decembre 1662.
oy pour Exqua. ..... n. xxb. ll

Somme de Ligezaugea
n. xxb. ll

Et La Rempb. monte
m. 9 xlm. tt

Sauam crum de mer ala Rempbe gauballe
du Bois
m. 9 bm. xbm. tt

Somme totalle de Lesaugm et bam Sur lm ec. 6m 6s pau
6. m. tt x s.

Et la Rempbe totalle dupri dabt monte
x. 9 m. tt

Pour tout Rivière de sur la Rivière
Ygouvalle du Bois
9 0 xx
ix. mi. mi. xixtt x s.

Se Est ey fait recepte de bois
tant bois cuit que laissé sy sous
dans l'état des finances de bois
de l'année 1633. ordonnée a être
employée audit état a cause
du manequet de fond qui se trouve
dans l'état du bois de depauchure
de Nouvaine ey ..... 9 0 m. m. ℔

Somme toute de ce qui reste dene en
la Recepte ygouvalle dud Bois
xm. 9 cn. 0 mi. xx xixtt x s.

Despence a Cause de engagere
etant sur la recepte ygouvalle dud Bois

Pour bois qui a été vendu du gagnage de
Mre Urbain de Maillane chanoine
Boisleau s.r de Pierrelatte grand
Mtre dans Reims suivant le
Contrat de vente ey ..... 9 0 m. c. ℔

Pour laugmentation des gages attribuez aux deux Mrs Des Chambres de Comptes la somme de quatre cent cinquante livres aux deux, scavoir Mr Des Chambres ordinaire cy pour moitié . . . . . 450 L

Pour les gages des deux conseillers garde rolles aussi alternatifs biennal & quadriennal des Chambres des Comptes cy devant employez dans letat du Roy de la Cour de France et rétablis depuis pour servir aux mêmes employez, aussi Icy la somme de dix neuf cent livres cy pour deux quotités . . . . . 1x. 900 L

Pour les gages de Mrs Greffiers desdits Comptes aussi, et Mr. Malgras, Contrerolle Receveur alternatif de cette moitié de Comptes la somme de deux mille quatre cent livres a raison de douze Cent livres

chacun pour deux quartiers
xm. ℔

Aud.t M.re Jean d'Aubert
magasin coudreau receveur dubois
adjoints pour aug.on de 6m. ℔ xx
de gages a eux attribuée par l'Edit
du mois de 9embre 1635. cy deman
employez dans l'Estat Des
finances de la Généralité de bour
nouvellement employé au
dit Estat par arrest du con.l
du xm.e octobre 1639. Semblable aud.t
d'Aubert 6l. ℔ xx ℔ audit Coudreau
xl. ℔ cy pour deux quartiers
xxx
xm. ℔

Audit M.e Malgrenu, coudreau
pourveu de l'office de receveur
general triennal du Bois aud.t
departement de Champagne au lieu
de M.e Martin, deux cy deman
employée dans la Recepte generalle
du Bois de Paris pour Ses
gages et Sommes de xm. ℔ suivant
l'arrest du con.l du xe. Juillet
1621. Cinq cens quatre vingt douze
quarts ..... 6l. ℔

Qui pour augmentation de gages
attribuez par Edit du mois de
Decembre 1634. la Somme de six
Cinq Cens pour payer de mi. aux
mutations qui arriveront en
Decembre mil six cens trente huit qui sont
aussy payez de Bi. C 3 tt dang.s
de gages attribuez par Edit dudit mois
aux officiers de Lud.e finances et
autres la quelle Somme de Bi. tt
n'a été aussy cy devant employée
dans la dicte Estat de gauche
du bois de pavin cy pour deux
quartiers . . . . . Lx. tt

Pour lin augmentation de gages
attribuez aux Voituriers
gardes du bois dud.t Departem.t
de Compiegne par led.t Edit du mois
de Decembre 1634. pour raison
du office du premier aux premier.
compris dans la somme de
mil. xx tt cy pour deux quartiers
xl tt

Pour lin augmentation de gages
attribuez aux Voituriers

a Bois coubellenon gauvaux
Pour Bois la Somme de vi. Ixbutt
faisant partie de Cin. xx dt dauy.
de gagez attribuez par declaration
de la Mte de mois decembre 1643.
a Cusiennes officiers pour dites
confirmez en la Jouissance d'Icelle
office a eaules d'Hadiennes
de la Mte a la reception pour
la reuocation de la Chambre
Justice Seant a deux d'Icy transmis
gauvaux Bn. xx dt a la laube L. dt
A deux cen. deux gauvaux Litt
a la laube xBn. tt cy pour deux
quartiers ..... Bn. xx xtt

Pour la Taxation de Cin. deux
pour cent attribuée audit tiers
gauval cy exercice Ladite année
1642. sur le pied de la reuple
montant xiii C. dt la Somme
de quatre cens cinquante deux
cy pour deux quartiers C
n. xxBtt

Pour ce gagez deux cen. gauvaux
d'Icy Bois aultrement nalbrunahs la
Somme de douze cens cinquante

raison de Cl. ℓ chacun cy
pour deux quar. . . . Cl. ℓ

M.e Denis Boileau
tient M.e du Chesne 4 sous 6 d
de Couvaine chaque cy ez charge
ladicte année 1652. pour ses
jouissances à Cacadum dudit Caque
a faire les Curbs de Coin d'Roy
depardessus la Sommes de dix
huict cens livres suivant les
Ordre et declaracon de Sa
Ma.te cy . . . . . xbm. ℓ

Duchesne aux gages du dit M.e
par.e de Chesne 4 sous 6 d. de
comté demaisnes Baronnie de
Longueuay montant pour demie
année m. Cl. ℓ Sexte alantin
Cn. xx xll valalkvnatif n. ℓ Jh,
Sexte cy livres, aucun dautre
que ne se faict aucune Cueille
dans Ctes pieces que ce S.r
Cayer de conviellen cy Sonie par
ingagnancy . . . . . néant

De Equan aux gages des officiers
ordinaires bidmaux requabinmaux
de la Maistrise dudit comté de
naymes Baronnie de Longaulnay
creez par Edit dumois de
May et Septembre 1645. montans
ensemble xxb. tt x s. Scauoir xxb. tt pour
le M.e quabinmal, et Garin
du lieutenant et procureur du
Roy xb. tt x s. et Garin, des
gardes marteau et huissier 6 tt
6 s. Ilz Sont cy tirez ensemble
pour Cy mettre en faisant deduction
et rabais des precedens . . . Neant

Pour deux quartiers de demie
année des gages attribuez au M.e
particulier quabinmal du Crain
et Forest de la Maistrise de
Chinon la somme de Cinquante
cinq qui Sont employez a la
Charge de rapporter par Ledit
M.e particulier quabinmal les
provisions et quittances de finances
dans Six mois a faulte

Dequoy Jl Sera obt. Du
present Acte ..... Ltt

Pour deux quartiers de demie
année de gages attribuez aux
Mrs conseillers gardes aux
du Maillet de Lorges Ctt
mont Richard creez par Edit
du mois de Janvier 1645. Cassomes
de cinquante livres qui Seront
employez a la charge de rapporter
par eux Ctes. provisions quittances
de finance dans six mois
a Compter dequoy Jls seront
obtenus dupt Acte cy
Ltt

Pour deux quartiers de demie année
d'un gage d'un officier de la maistrise
de Beaufort creez par Edit
du mois de may Septembre 1648.
la somme de Cinquante six livres
cinq Sols, Scavoir lx. tt 8s 5d.
aux receveurs particuliers qui
aux bois Cy entamez lx. tt 8s 5d
arrailon de Mrs. Mrs. Chevalier Chartres

aux bois procureur du Roy
xbm. tt xb. l'areison de b. tt bl.
Chaux, et aux bois bruyan et
bois garde marteaux ix tt bs.
Bq areison des m. tt nl Bq
qui sont employez aux charges
de rapports cy. provisions et
quittances de finance dans six
mois a faute de quoy ils sont
ostez du pié d'état . . . . lbi. tt bl

Reuenans les sommes cy
dessus noy. tirm. hors ligne ausdes
De trois mil cinq cens cinq sols,
pour deux quartiers de gages
et augmentáons des officiers de
cad.^lle somme s'en a payé celle des xb.^o
l. tt n. s Bq pour by quar. des
gages et augmentáons pour cad. année
ausdits officiers cad. année 1643.
a M.^e Louis picart notaire du pay.^is
a quelles ont apporté des
quittances pour partie desdites
dits taxes seules sur led. rolle
a controllées aux deux Bois
pour estre des charges, des charges
de la chambre de Justice seans

Cadeclavaÿ de la Maivelo
du moÿs de Xembre 1642. et
Cambre quav.e montrm a paveiller
Somme de xb. C. Ltt n.l 6d. aulg
officiers ey . . . . . m.g C. Ltt 6l.

Autre despence estans

Cladicte Rayte gauvalle du Bo

Sr
Mus. Macé Barbaud s.d. La
Bazinieve con.e du Roÿ, yson con.ie
dobtat et bo Norice de Soÿ Apaygnes
ÿ vexeice Cannée 1633. la Somme
de cinq cents bois Cinqm dix Sols
prommain dun Cebancgemme dbÿ
quavtier dungagem dm officiers
monnies dans Cm eschapiez des
renybis pav.ees dupuis 1632 pour
Cemir lieu a sa Ma.te de pavtie
depaÿemm dun Cazm Cinqm Sixains
pour Soixe du Cantfice dela
renvoiaÿ dlaeschambre dJustice
Cinam ledict du moÿs de Xembre
1632. laquelle Somme sera payée

Par le renvoiem general dicel. 6

Boin en mains dud.t Victorien
d'Aspaygne ou dupourteur de
sa quittance du premier mandement
d'Aarenyte d'Aad.t année 1653.

cy ..... B.c m.tt Bl

Sceau sus

Espence commune

Pour cas d'pim du compte dud.t Re.te
en ce qui vaille d'vg Boin la somme de
Bn.c Lxtt xm s. mq qui compria Lxxn.tt
xbn. s ixel pó. Caug.on d'vg Apicco
acaule du officium creez en la
Chambre du compbn de Pavia par
Edict du moin de decembre 1634.
et xxxi. tt xm s. pó. aubre aug.on
d'vg Apicco acaule daubo officium
creez en lad.t Chambre par Edict de
mein d'octobre 1640. et suivant Carrel
du con.t dud.t an 1641. cy ..... Bn. Lxtt xm s mq

Pour totalle d'une Gauge et trois sur Cauf Re.te en ce vaille
xn.a Bn.c Lxm.tt xs. mq

Et en deniers remanans bons aled.t Re.te en ce monten a
xn.a Bn.c m.xx xixtt x s.

Sauoir reuiim de net
Cxxxb·ll xb·s.

D'laquelle Sommes de Cxxxbllxbs. Sera payée par M^rs Reuenu general
Dud Bois de bouon ny exuices Cadite Année qlr C
cinquante bois Ausi ny exuices la Bazinieue historiue de
l'Espargne aussy ny exuices la Ganneé mil six
Cent Cinquante bois
Fait au conseil destat du Roy Tenu pour
Sa Finance a Pauia Le huictiesme jour de Mars
Mil Six cent cinquante Cinq.

Louis

Phelypeaux

1485

Bois de soissons
1643

Bois de Soissons
1653

151

Le Roy s'estant faict exposer en son Con.l

l'Estat de ce aquoy monthe le rauinement commis ez bois de cinquante
trois par les Visitateurs adiudications du bois de Hault fustaye
faicte en aucunes forests de la Gouvernemt de Soissons par
M.re François de Bourg Chlr Seigneur Marquis de Coetquy
Vicomte de Lestrevan Seigneur dauoy, Cauly, Premel et autres
lieux con.r du Roy en ses conseils Grand Maistre enquesteur
et general reformateur des Eaues et forests, au departement
de l'Isle de France, Ladite Ma.te a faict dresser ses lettres
con.es lesd.s Arrests de renuoy et depuis quelle Veue et entend
estre faicts par M.r

Remonstre Estant du bois aud.t departement, Lequel sa Ma.te
ordonne bien expressement aux Gouverneurs Gouuaux de Gouuer
aud.t Soissons faire faire garder et obseruer depuis ses
pleines et ample puissances quil y soit contreuenu en aucune sorte
et maniere que ce soit A peine de Respondre en leurs propres
et priues noms et aud.t remplir Gouual du double de ce
quil aura payé au contraire ./.

Premierement

Forest de Retz

Recepte

Quant Aux Bois ordinaires dez

bois de Hault fustaye soiche eglad
foret pour laquel du pié etat mis
sera cy fait aucune reciple attendu que
le feu Roy d'heureuse memoire, la donné
et laissé en appanage a Monsieur le duc
d'Orleans, oncle de sa Ma.té suivant les
lettres patentes en forme de Chartre du
mois de Janvier 1640 Verifiées a comptes
la Jouissance dud appanage du premier Jan.r
1641. pardevers eux ..... Neant

2 espensé

Quant aux gages d'Officiers et
autres despenses assignez sur les Ventes
des bois qui etoient assignés sur Paris
lors que ledit appanage a été laissé
par sad. Ma.té a Moud. Sieur le duc d'Orleans
a commencer eglad. Année 1641. ny sera
cy fait aucune despense attendu que les
gages et Wages se doivent payez par
le Receveur du Domaine de Calois ou
autres preposez en Vertu des bois
de Hault fustaye qui ont été faites

pour cadicte année 1633. Suivant
l'Arrest arresté par Monsieur
Le Duc Dorleans pour ladicte
cy . . . . . rien

Forest de Laigue dependante du domaine de Valois

Recepte

Sçauoir aux Taulx de Bois ordinaires
vsd. dicte forest en extraordinaires
d'icelles pour ladicte année dix-sept
cent vnze suyuant cy dessus cy . . . . . rien
pour ce qui est cy dessus aux
Memoires Chapitres precedens
de la forest de Retz pareillement cy . . . . rien

Espence

Sçauoir aux gages d'officiers cy dessus
Chacun assignées sur les Taulx ordres
du Bois de la forest de Laigue
vnze suyuant cy dessus aussi de mesme rien

Cur raisons cy dmandiem au Bay.e
de Nyme dngagm engaugmallg.es
Sur la forrbz de Rob. z pardam
cy ..... Nam

Clermont
Forest de betz.
Recepte

Vla Baute ordinaire du Boin
de Bzaubes fubrije faubs uglad.
forrbz de Bgob. Bailliage de Clermm
la dommede quatre mil cinq Cent
Cinn payable par Cm marchandz
adindicataires uj deux trumm payem
Agaux ce premier anjour de Nov.
de Lannée 1653. reaubre au Jour
de Pasques mesmam 1654. remaine
Dirrement du domaine dudit Clermm
cy ..... m.e 6 Cc

Sam arrest pour Cinc jours cumpter
par ce marchandz adindicataires

D. S. Tubin autre le prix principal
d'Icelle montant n.° xxbttuy sus a
cy fait renvoy attendu quil a été
employé au payement dun Tableau
Du office dud.t fortt qui ont
assist.t a lassiette mesurage rad.t ou
dud Tubin suivant le procez Verbal
dudit brand M.t cy ..... Mem

Somme dudit Rl.te
mn.s b.ctt

espence

Sur M.t xav. du Clain et forth
de Clermont pour son augmentation
de gagin suivant lav.t et decon.t du
xxm.e Juillet 1652. la somme de
six Cinq, treize sous six sols,
huict deniers cy pour deux quar.s an
montant a ..... Lxbi. xiij s viij d

Sur M.t particuliers allouant dud.t
fortt pour son gagin assignez sur
Ctte Tubin la somme de trois cent huict
pour deux quar.s an ..... CL Ctt

Pour un acquittement de gagn. attb.
ny hiredits aud.t M.re par.t autre
et alternatis des clames et forets
de Clermont par Dict du mois
de Mars 1577. la somme de
soixante et huict livres faisant le
de xxH daugmentation de gagn. attb.es
aux officiers desd clames et forets
de reformes par Dict arrest, de tout
quatre livres cy, et pour deux
quartiers . . . . . xxxiiij.lb

Mre Roger Longuemal sieur
de Creny Mre par.t criminel hered.re
dud.t forest cree par Dict du
mois de decembre 1569. contenant
pour un gagn. la somme de trois
cens livres cy pour deux quartiers
CL. lb

Nicolas des marets sieur de la dixme
tient pour un fief noble
assis au terroir de Cuiry
lez Chaumont, consistant en
maison, cour, jardin, terres
labourables, prez, bois, et
autres appartenances et
dependances, contenant
environ cent arpents, tenu
prochement du chastel de
Cuiry, et relevant de
Mr le Duc de Guise, a
cause de son chastel de
Chaumont, a foy et hom-
mage, et cinq sols parisis
de rente seigneuriale

Au procureur du Roy dix escus
et forth pour surgaye saisie
sur Mr. Antoine Lecomte pour
somme de Cinquante et pour deux
quautiem . . . . . L. cc

Pour la augmentáy de gage attribuée
y dessus dit par Edict du mois de
Mars 1627. audit procureur du
Roy la somme de Cinq livres quin
faisant partie de xx.tt daugmentáy
de gage attribuée aplusieurs officiers
dud Chastellenie et pour deux quautiem
xl tt

Au huict sergens a cheual dud.
Sect pour augmentáy de gages a
eux attribuez, apprendre sur les deniers
dud. Contre arrestez de Cinq cents
chacun, suivant led. arrest du cons.d du xxe
Juillet 1627. La somme de huict Cinq
cents et pour deux quautiem xx
mi. tt

Au huissier dudit Siege pour pour
dix quautiem de augmentáy de gage
deuement Cinquante . . . . xl. tt

Pour deux quartiers de dixme année
de gages attribuez à office de Mr.
particulier quatriennal des Eaux
et forets créé par edict dumois de
Septembre 1645. la somme de quatre
cent treize livres quinze sols pau
ci . . . . . IIIIc. XIII xx ll xv s.

Pour deux quartiers de dixme année de gages attribuez aux Lieutenans alternatif triennal et quatriennal des Eaux et forets, d'Audure maîtrise creez par edict du mois de Septembre 1645. la somme de . . . . . xxvi ll xv s.

Pour deux quartiers de dixme année de gages attribuez aux procureurs du Roy alternatif triennal et qua. al des Eaux et forets, et Cad. maîtrise crees par edict du mois de Septembre 1645. la somme de . . . . Lxxv ll

Pour deux quartiers de dixme année de gages attribuez aux greffiers triennal et quatriennal des Eaux et forets.

ch ladicte Maisbise vers pour Cedit
la Somme de ..... Lbe. 11 6s.

Au tenure Albrenats de Domaine qui
prend Sur gagn Sur Ledt. Cuchn pour
auoir Acht. Cuté depuis Lingagemm pour
deux quautiem la Somme de Soixante
et douze Liuren quinze Sols huict deniers
pautam cy ..... Lxxii. 11 x6s 8mes

Au Lucy pour deux quautiem dLaug.on
degagen qui Luy Acht. attribué comme
a Lautin la Sol. de ..... xxx. 11

Au controlleur Albrenats du Domaine
pour deux quautiem de Ten gagen
la Sol. de ..... xxb. 11

Au receueur du Domaine pour Sen
taxation de quatre deniers pour Liure
de la temph. cy dauant Fait de principal
de Ledt. Cuchn ordinairen non compris le
Sol pour Liure dicelle la Somme De
Soixante quinze Liuren cy pour deux
quautiem ..... xxxbn. 11 xs

160

Reuenans. Lin Sommun ey dessus
non tiran Sora ligne a celle de Milsineq.h.
Linoan quatre Sols pour deux quaubiva
de Sagen et augmentáun dedd. offriaua de-
laquelle un Seul ey employé qu'en quau.
mountan A 6.C xx6.tt n.s. pour estre payé
audd. offiriaun attendu que lautre quau.
mountan apareille Sommun Atemployé
en Seconde vaubje de lespaugne au pú
etat pour tuio lieu a sa Mat.é de
payamun depaubie du taxen faicten
sus lesdd. offiriaun pour Jouio du benefin
de la reuolaún de la chambre de Justin
et delais pau dun bu.C gtt daugmentáun
de gagen attribuez pau Edit du moins
de decembre 1632. ey pour tin quaotin
. . . . . 6.C xx6.tt n.s.

Pour lepori et Voichun de dauiua la Soe.
de Tingt einq Lunn ey pour dix
quaotiun . . . . . xii.tt xs.

Somm. dedd. Chaugen
6.C xxxvi.tt xii s.

Et la Rempe mute
mu.9 6.C 11

Partie ycelle derr ala Rempe bauale
des Bois
mu.9 1x.C Lxu.11 6ms.

Chasteau Thierry

Forest de Vassy dependante
dudit Chasteau Thierry

Et quant aux Etuues des bois dedad.
forest de Vassy attendu quil ne sen
est fait aucune pour lad. Année 1643.
non plus cy fait aucune Rempe au pre
sent state pour tant cy ..... Neant

2 espence.

Et
au M. pour tant des dad. Eaues et forest

de Vassy pour son gagn la Somme
de trois cents livres cy pour deux quar.ts
montant a . . . . . C L. tt

Pour l'augmentation d'gagn attribué
en Justice, aud.t M.e pau.t dud.t Chan.e
et Forest, par Edit du mois de Mars
1637. La Somme de quarante cinq livres
faisant partie de xx.tt d'augmentation
d'gagn attribuez par ledit Edit a
plusieurs officiers dud.t Chan.e et Forest,
cy pour deux quartiers montant a
. . . . . xxii.tt xs.

Au M.e pau.t dud.t Chan.e et Forest,
de Chastillon, sur Marne la Somme de
sept Cents dix livres pour son gagn
cy pour deux quartiers . . . . Lxxb.tt

Pour deux quartiers d'gagn du Con.eur
particulier du Chan.e et Forest de Chastillon
Chiroy la Somme de quatre Cents dix
livres cy . . . . . iiii.xx.x.tt

Au procureur du Roy dud.t Chan.e
et Forest de Vassy et Chastillon, sur

Mauue pour son gagm suiuant l'arrest
du conseil du xxm.e Juillet 1625. la Sol.e
de Cinq liures cy pour deux quautiem
. . . . . L. tt

Pour l'augmentation de gagm attribuez en
l'edit d'audict procureur du Roy par
ledit Cr du mois de Mars 1635. la
Somme de xbn. tt faisant partie de xm. tt
d'augmentation de gagm attribuez par led.
Cr du apluision officiers dud. Craum
et forests, cy pour deux quatiem
Bm. xs.

Mre
Sergent de la Forest
de Rue pour son gagm suiuant l'arrest
du conseil du xxm.e Juillet 1635. La
Somme de quarante cinq liures dix sols
cy pour deux quatiem . . . . xx. tt x6s.

Un Sergent Garde de lad. Forest pour
deux quatiem de son gagm de lad. ann.
la Somme de . . . . . IIIc. xl sols

Un Sergent Garde de ladicte Forest
pour deux quatiem de son gage
comme est Absent pendant LA

Somme de quarante Livres
cy ..... xL tt

Sur Requisition dud. Cramer fermier
pour son gagier de ladicte Amérimanie
lidit arrest du conseil du xxm.e Juillet
1625. cy pour deux quartiers
xll tt. x s.

Sur ung semblable regard de lad. fermier
de Vassy pour deux gagiers de lad. amér.
semblable lidict arrest du con.l du xxm.e
Juillet 1625. a raison de xl tt. chacun
la somme de Cinquante cinq livres
cy pour deux quartiers ... xxbn tt. x s.

Sur remise du domaine ou Remise gnal
pour son taxation de quatre deniers pó
livre de la remph. cy devant faicte du
principal dud. Outin non compris le
sol pour livre d'icelle la somme de
quatre livres cy pour deux quartiers
..... xl s.

Pour deux quartiers d'ung demi arrér de
gagier attribuez aux officiers du Mr

pavtiaulx a coutvollaux quatvinnaux
dan Chaun et forth de Chastau tgivy
aux procuveun de Sa Ma.té altvuatis
tvimual et quatvimual, et aux bruyen
Vvdiva et Sard. Mautau altvuatis
tvimual equatvimual dtd. Chaumer
forth. La sol.de ..... Cm.tt ns bcq

Pour lan Cypian facon, et reddition
de compth La somme de xxu.tt mcq y
compria xlus. bud. pour laugmentaon
dtd. Cypian acause dun offian cuez en
la Chambre dan compth de pavia pavdu
du mois doctobre 1635. et xbus. pour
autre augmentaon dtd. Cypian a causes
dautren offian cuez en lad. Chambre
dan compth de Pavia pav Cedu du mois
d'Octobre 1640. et suivant larrest du cou.t
du 6.e Avril 1641. cy ..... xxu.tt mcq

Montant Et rammana toutes Ced.
Sommes non tirez hors ligne a celle
de Six cens Vingt huict livres huict
Sols Cuze deniers de laquelle ne sera
payé aucune Chose lad. Année 1653.

attendu quil ne lest faict aucune Vente
de Bois pour Ladt. année pour le payement
dicelluy Dgaux xxxtans cy ..... Neant

Forest de Coucy

Recepte

Pour Vente de Bois de Baillivreaux
Sur taillis faites en Ladicte Forest de
Coucy la somme de dix huict mil quatre
cens vingt livres payables a deux termes
et payemens Dgaux le premier au Jour
de S.t Jean Baptiste 1652. et lautre au
Jour de Noel ensuivant et mains de
renuoy du domaine dud.t Coucy cy ..... xbm.q mc. xx.tt

Quant au sol pour livre payé comptant
par les Marchandz adiudicataires dud.t
Vente outre le prix principal dicelle
montant a ix.c xxi.tt cy sera cy faict
recepte quedit la somme de Cinq cens soixante
et quinze livres douze sols le tout plus

ayam eſté employé au payement du Baccaud
dit Ficton qui ont assisté a la visite
Mesurage et adjudication dudit Traité
suivant l'estat dudit S.r Grand Maistre
pardevant icy ..... 6. Lxxb. tt xns.

Somme de l'autre Page
xbm. 9 ix. 0 m. xx xb. tt xns.

Despence

Au M.e Particulier Alternatif dudit
Traité et Foreste de Couey pour son
gage la Somme de trois cens livres
icy pour deux quartiers .... CL. tt

Pour l'augmentation de gage attribuez
et gratifié audit M.e particulier dudit
Traité et Foreste par Edit du mois
de Mars 1634. la Somme de Sept
cens livres faisant partie de x.e tt deux.m
de gage attribuez par Edit Edit aux
officiers dudit Traité et Foreste de Saun-

cy pour deux quautiva . . . xb. tt

Au s.r de Blevancourt Mtr pautalier
Criminal Lieut.re dud. Craumont pour le
de Coucy aud. pays l'edit Cedit du mois
de decembre 1634. pour son gagm la somme
de trois cens livres Suivant Sa quittance
de finance Cy mise en provision, cy pour
deux quautiem . . . . . C.l. tt

A M.e Jaques Cosne de Roy pourveu
den bois office de contrerolleur Autien
Alternatif et triennal des Craumont forest
dud. Maistrise de Coucy vers, par
l'edit Cedit du mois de decembre 1635. et
Suivant Sa quittance de finance mise
en provision pour son gagm la somme
de quatre cens cinquante livres a raison
chacun de cent cinquante livres pour chacun
dud. office cy pour deux quautiem

n.o xxb. tt

Au Rentier alternatif du domaine duc
Coucy pour son gagm la somme de cent
livres cy pour deux quautiem.

L. tt

Pour deux quautiem de demie Année de
gagm attribuez a loffice de M.e par. a

quatriennal des dt. Craon et Sorets creé
par Edit du mois de Decembre 1645. La
Somme de ..... Cxxb. tt

Pour deux quatiem de Denie Annee
gagen attribuez aux offices de Lieutenant
alternatif biennal et quatriennal des
Eaux et forets cy dessus. Maistrise
ouverte par Edit du mois de Septembre
1645. a raison de xxb. tt chun la Somme
de ..... xbm. xbt.

Pour deux quatiem de Denie Annee
de gagen attribuez a lofficier doron. au quat. al
dt. Craon et Sorets, ouv par ledit Edit
du mois de Septembre 1645. la Somme
de quarante huict livres cy .. xlbm. tt

Pour deux quatiem de Denie Annee
de gagen attribuez aux procureur du
Roy alternatif biennal et quatriennal
des dt. Craon et forets ouverts par ledit
Edit du mois de Septembre 1645. a raison
de bt. xx tt chacun la Somme de
mt. xxt xmt. xbt.

Pour deux quatiem de Denie Annee
de gagen attribuez aux offices de

Troiseva Vaudiva à Sarden marchand alb.t
Criminal & quadriennal de Cad.t mais Voise
crans pas Cerdu Cldu du mois de Septembre
gb.c quadrah.t cinq arraisons de bl. b.t Chés
Casoc.t de . . . . . xx.tt
mr. xx.tt xii. xs.

Pour deux quadriun de dannie amér
de gagn albribuez à lostin de rimau
quatriennal du Domaine corr.é par Cdu
du mois de Septembre 1625. la somme
de . . . . . xxb.tt

Sur bar des Bois de la d.t Forest pó Cinq
gagn la somme de Nauf Engts,
Cinon Suivant ledit Arrest du con.t
Du xxm.e Juillet 1625. cij pour deux
quadrin . . . . . mr. xx.tt

Sur remise du Domaine en Exercice
pour Sin taxáon de quatre dnieva
pour Cinq de la Rempt. par cinq cijdevan
Faict du principal dcd.t Centum ord.re
non compris Ce Sol pour Cinq de Forest
La somme de Cinq Cent Sept Cinoa
cij pour deux quadrin montans
à . . . . . Clm.tt xs.

Reuenans Lod.t Sommes cy dessus
non tirées hors cigne a celle de douze cents
vingt sept liures dix sols pour dix quar.rs
de Gages et augmentacions de Off.rs de la
de laquelle mes Sra cy employé qui doit quar.rs
montans a la Somme de Cl. xbm. ttt xbs.
pour estre payé aud.t officier attendu
qu'il auroit quactier montans a pareille
Somme et employé en Seconde partie de
ce rolle auquel estat pour traitter
a sa Ma.te de payement de partie Du
taxon faicte sur led.t officier pour
Jouir du benefice de la reuocation de la
Chambre de Justice et dicelle vault
dud.t gtt d'augmentacion de Gages attribuez
par Edit du mois de decembre gby.cinq.te
deux cy pour Trois quartiers ..... Cl. xbm. ttt xbs.

Pour le port de Voicture de dunkerque a la
Roche enuoyé la Somme de quinze
liures cy pour deux quartiers ..... bn. ttt xl.

Pour la fraiz de reddition de Compte
Prouisionnel dorbal et Voyage dalix
enuoyé la somme de Soix.te liures cy ..... Lx tt

Somme dud.t Chapitre
Cl. Cm. xx tt Cl.

Et la Rempt mouk
xbm. 9 ix. C xx tt iii. xb. xns.

Pautam Kerium de Nrala Rempt. Suale
dm boia
xbm. 9 m. C tt ix. 6ns.

Summe der Chagen thuck sno lm Rempt
practicalen
C tt
xii. xxm. xbns.

Et la Kapht totalle du pué Stremouk
9 C xx
xxm. iii. iii. xbtt xns.

Pautam ramm de Nrala Rempt. Suale
dm boia
xxn. 9 n. C tt Lxxi. xbs.

Autre despence acause des charge
Stam sua la Rempt. Suale dm boia

Pour lar Lager dm Rammva et com. dun

Cinvaux. dan Coin aud. dipartiman
tan autim alhonatis que Coiman
Sivom cij Coiez, a nuzu dautam quilo sont
imployez, dans Cestan dan Bois De la
Gunvallih. De Pavin aux aux de Grand
M.d pastam cij ..... Neant

Pour Can taxation de Huict dnivs pour
Cinva attribuez, au Cimuau Cainval dan
Coin en exercice Cad. anné 1653. Sur le
pied de la Renph actuelle montant Cingt
deux Mil deux cents soixante et Cuze
Cinvs quinze Sols Ca Somme de Sept
cens quarante deux Cinvs Huict Sols
Dix dnivs cij pour deux quarticm ..... M. Lxxi. tt. m. s. c. s.

Pour Cangmentation Hered.re de Coin
dnivs pour Cinvs attribuez aud. Cimuau
Cainval dan Coin en exercice Cad. anné
1653. par Cedit du moin de Xbuvis
1626. Sur le pied dudict Renph actuelle
subs Can Huict dnivs cij dessus Ca
Somme de Dix cents soixante et dix
Huict Cinvs Huict Sols cij pour deux
quarticm ..... Cxxxix. tt. m. s.

Pour Cangmentation de Gage attribué

1744

par Edit du mois de Juillet 1633. aux
officiers du Chaun et Forets de Rets,
a cause de la Suppression de plusieurs
offices Triennaux desd. Chaun et Forets,
ores par Edit du mois de decembre 1635.
Dependans de l'appanage de Monsieur
le Duc d'Orleans oncle de Sa Ma.te
la Somme de Six cens cinquante livres
ordonné estre employé au pied estat Suivant
arrest de Distribution arresté
au conseil le dernier Janvier 1634. ci
pour deux quartiers ..... M.c xx lt

Pour deux quartiers d'gagers attribuez aux
contrerolleurs particuliers autres, alternatifs
et triennaux des Chaun et Forets, de
Clermont la Somme de ix.c lt par arrest
de m.c lt chacun, ci pour deux quartiers
montant a ..... m.c l. lt

Pour deux quartiers d'demie Annee
d'gagers attribuez au contrerolleur quatriennal
desd. Chaun et Forets, de Clermont la
Somme de ..... xx6 lt

Pour les augmentations d'gagers Heredre

attribuez par Edit du mois de
Juillet 1637. aux officiers du Chaun
cellerie de Daigue acause de La
Superfluité de plusieurs officiers
moins dud.t Chaun et fut créé
creez par Edit du mois de
Septembre 1633. dix neuf dud.t appanage
de Monsieur Ce duc d'orleans ou ce
de la Ma.te ce la somme de deux cent
quatre vingt quatre quatre vingt ordonnés
Mre employée aud.t Etat suivant
l'Etat arrestés par Sa Ma.te au cons.l
de Dix huit Septembre 1637. cy pour deux
quatre vingt quatre / Cxlvi.tt

Remonstre led.t Sommier cy dessus
nommé Estre Contraligne Neuf de quatre
Cent soixante sept livres pour deux
quatre vingt dix gages et augmentation des
officiers employez au Chapitre de Ste
Croix de la Cité de Daigue cy employé
cy employé qu'en quat.e montant a
n.e Cxxiii.tt pour Estre payé aux
officiers attendu quelcun ne quatre
montant a pareille somme y employée

ly Seronde partie d'Arpaugues au
pié Abal pour tenir lieu a la Mte
De partie du paiement du taxim fait m
Sieur Le Mg officiers pour Sonie du bureau
D'Marenceáux de la Chambre de Justice
D'Aleu pait du Bn. Ogt dang.r de
gagn attribuez par Edit du mois de
Decembre 1642. cy pour Cy quatre
n. Lxxm. tt

Pour Un Arpent du compte de Clarenche
gauvalle du Bois dautant que le
fond Abbaissé dans l'Etat de la
rente gauvalle de pain cy ..... Mem

xn xxm. tt xxm sud

Culture despence estans sur le
Rte gauvalle dudg Bois

Nettoiement de la Basse riviere
D'Arpaugue cy exercice Cad. année
1657 la Somme de Seize Cens
Soixante Dix Sept Livres Sept Sols
pour mon dit Cens quinquante fraich

augmentation des quatre Sols pour
gages dautant officiers y denommez
pour leur lieu à la Ma. despartie
Dupaijement des taxes sur nos finances
pour Raison du benefice de la
revocation de la Chambre de Justice
et Remboursement des Rentes dues
des gages attribuez aux officiers de
lad. Finances rambour par declaration
du moys de decembre 1632. cy . . . . xm. Lxxbn. ttl.

Somme totalle du Chapitre arbitre sur ce
Reste a mander
n.a b. m. xx. xvi. ttl

Au chapitre des rentes et interetz
montant
xn. xxm. tt xvi s.

Somme totalle de tout le dit chapitre
xbt
m. a vm. xxttn tt

A la Reste totalle de tout le
xbt montant
xxm. a mm. mm. xxttn s.

178

Pactum venium de mr

xix.a 6i. Lxx8.a mes xue

aquelle somme de dixmyfmie six cens soixante

quinze Livres mis Sols Cinz deniers Sra payée

par M.r

Recevu

ginval du Roin xxvie Cad. année 96i. cinquante

Roin a Mr

conseillier du Roy ng Roy con.d Drbat bourcier e

Roy Npaygne ng xxvie Cadite année 96i. cinquante

Roin. f.

Fait au conseil d'Estat du Roy tenu

pour les finances a Paris le huictiesme jour de

Mars mil six cens cinquante cinq. f.

LOUIS

Lefumeau

180

Bois de Peuche
1653.

281

Le Roy s'estant faict Exprimer en son Con.l

l'estat de ce a quoy montoit le rembourst. en l'année 1633. Les
Ventes et adiudications des bois faictes en Forestz du comté
Pairie dependantes de la Gualle d'Alençon et des terres
dom Loüisson fre Monsieur le duc d'Anjou et des Chaugn
estant sur Icelles par Jean Brodeau Chlr Seigneur de
Candé et Vaugrignaise con. d'estat ord. et grand m.
inquisiteur et Gnal reformateur des Eaux et Forestz de l'Isle
de France Brie, Pieche Picardie et pays reconquis, Sa Mte
a fait dresser en Cond. con. Lequel estat de remph et deppen
quelle Ven et entend estre faite par Mre
rembourst Gnal des bois aud. depuis estant en exercice
lad. année 1633. Lequel estat Sa Mte ordonne bien expressement
aux heritiers de feu Mre Alanson de faire mettre garde et
observer depuis en point sans permettre qu'il y soit contrevenu
en aucune sorte et maniere que ce soit sur peine d'en respondre
en leurs propres et privez noms et aud. rembourst du double
de ce qu'il aura paié au contraire. /.

Le Tezellier

Vicomte de Tezelle.

Reçeptre

Gen Ventes ord. des bois de Gault

revoir Sustaye faichin en Soreste de Pierre
re de reuno pour lannée 1632. attendu qlz
ne Suvan tinduen lad. année la Somme
de quatre mil deux cent soixante re
Cuze Cuvan Cuze Solz, payable Scauvir
celle prouuinn de lad. forest de Remo
montant xm. cxxbm. H xb S m deux huun
re payannn Cgaulx Cm, au Jour de
Sainct Michel 1634. re laubre a Pasque
insinnan, re la Somme de m.e ix.c xxxn. ll
xbi S prouuinn de lad. forest dupesche
aussy m deux huun re payannn
Cgaux Cm audict jour Sainct Jan
Baptiste 1635. re laubre A nocl insinna
cy ..... m.e n. Lxxi. xi S.

Car Vantin de boin de Haulle Sustaye
faichin m la Forest de Bitterne La
Somme de m.e m.e Lxx. ll payable m deux
huun re payannn Cgaux lapremiere
au Jour de S.t Jan baptiste de lannd
1634. re laubre au Jour de Noel de lad.
annd cy ..... m.e m.e Lxx H

Quam au Sol Jour Cinoc payé comptan
Jan lin Marchand adiudicataire dud.
Vintin outre le prix principal d'Icelin m
Siva cy. Fricauanne Re.t Attendu quilz

a ésté emploié au payement des Gardes
des officiers dudt forest qui ont
assisté a la assiette Martelage et adjudicon
dudt Canton suivant l'Estat qui en
a esté envoyé au Con.r et par ledits
de Candé pardevant eux ..... Mem

Somme de lad Rescription
cy cy. cxlv. ll xi s.

DESPENSE A Cause des Gages des
officiers de la forest de Bellesme

Et
Au M.e par.r des Eaux et forests de
Bellesme pour ses gages la somme de
trois Cents livres cy pour deux quart.rs
cc l. ll

Et
Au M.e par.r Alternatif des Eaux et
forests de Laq Ceinte cré par Edit du
mois de Juillet 1636. pour ses gages la
somme de deux cents livres cy pour
deux quart.rs cc l. ll

Pour Cauc.on des gages attribués aud.t M.e
par.r de Bellesme la somme de quatre

dirix liures par Edit du mois
de Mars 1635 cy pour dirix quatrion
xxii. H

Pour les gages de l'office de M.e par.e
triennal des Eaues et Forests de Bellesme
avec par Edit du mois de decembre
1634. la somme de quatre cents liures
cy pour deux quartiers ..... H. CH

Pour l'augmentation de gages attribuez a
M.e Germain Gillette M.e par. des Eaues
et Forests dudict Bellesme la somme
de trente liures avec par Edict du
mois de decembre 1634. cy pour deux
quartiers ..... xxx. H

Pour l'aug.on de gages attribuez au lieutenant
des Eaues et Forests en la maistrise
dudict Bellesme la somme de cinq
cens liures par Edit du mois de
Mars 1637. cy pour dix quartiers
..... XII Hxx.

Pour les gages des hoin.s officiers de
con.on dudict siege chacun

Maishise cruz pau ordia du Quoia
de Juillet 1636. a raison de C.H chacun
la somme de Voix cents livres cy
pour deux quartiers . . . . C.L.H

Mre Pierre Pmr procureur du
Roy pour son gage la somme de
Cinq livres cy pour deux quartiers
L.C

Mre Pierre de la Calée Greffier de
ladicte forest pour son gage la somme
de Soixante et quinze livres cy pour
deux quartiers . . . . . xxxbu.tt x.s.

Du garde Martrau dlad. forest pr
son gage suivant l'arrest du con.r du
xxm. Juillet 1621. lettres de provision et
quittances de finance la somme de Cinq
livres cy pour deux quartiers . . .
L.tt

Pour les gages attribuez aux M.rs
et con.rs quartiniaux des Eaues et forests
dudict Bellesme a raison de m.C xxx.H
par an. Scavoir aux M.rs m.H et aux
con.rs xxx.H cy pour deux quartiers de
dernier ayant . . . . . iiii xx. H xs

Pour lin gagin attribuez aux Eaugeurs
Verdurin et Garde Marteau alternatif
Criminal et quatriennal des Eaux
et forests. La somme de Cinq Cens
Livres arraison de xxxbu. H chacun cy
pour dix quatriens de dittes
année . . . . . xxbu H xbs.

Pour dix quatriens de dittes années.
dit gagin attribuez aux officiers des
Lieutenans et procureur du Roy
alternatifs Criminel et quatriennal en
Eaux et forests, de la Maistrise
de Bellesme créé par Edict du
mois de Septembre 164 La somme
de xx
mm. mc. H

Au Receveur ordinaire pour dix
quatriens de ses Augres dégagez
la somme de quinze Livres pour ces
cy . . . . . xb. ll

Au greffier de la Forest pour
son gagin la somme de Cinq sept
Livres dix Sols cy pour dix
quatriens . . . . . xm. H xbs

A quatre Seigneurs Abbez de la dicte
Foret pour leur gagn a raison de
xxxx tt Chacun, la Somme de Six Vingts
Livres cy pour deux quartiers
Lx. tt

Reuenant les Sommes cy dessus
nos Lors cigne Notre de Mie
soixante annuellement pour deux quartiers
dun gagn et augmentation de Sd. officiers
de laquelle nos Sera cy employé qu'En
quartier montant a la Somme de
C. xxxm. tt x S. attendu quelautre quart.
montant apareille Somme Et employé
en Sesdte. partie d'Helpaugne au pié
Atre pour trois Cens a la Maich. d'argent
de partie du taxm Rec aux Saiches pour
Vous du Bureau de Marenne quart de la
Chambre de Justice et de la part du Bailly
daugmentation d'gagn aux attributz
par de Clavaux de Sa Ma.te du Mois
de Decembre 1632 - cy pour En quartier
montant A ..... C. xxxm. x S.

C. xxxm. x S.

1990

Gages des officiers de la forest de Perche a Rono

Sur Mr. par. autre, du Chauvreux forest du Perche la somme de huict cens liures pour son gage des années 1652 et 1653. qui sont cy employez pour Cxd. deux années a raison de mil. tt par an, attendu qu'elz auoient cté créés a leur cy dict. année 1652. dautant qu'en Cad. forest il auoit cté faict aucune Emb. pour ladicte année cy pour deux quaution de Gages dud. années ..... mil. tt

Pour cau gmentation d'gages attribuée audict Mr. par. pour Cxd deux années 1652. et 1653. cinq cens liures par an ledict du mois de Mars 1637. la somme de Cinq cens liures cy pour deux quaution de Gages dud. années ..... Lmil. tt

Sur Mr. par. advocats des Eaux et forets pour son gages dud. Année 1653. la somme de six cens liures cy pour dix quaution de gages

de lad. Année pour la raison
cy dessus ..... m. H

Pour autre aug.on de gages attribuez
aud. M.r par. & par l'Edict du mois de
mars 1637. pour lad. année 1652. et 1653.
la somme de Cinq huict livres cy
pour dix quartiers de chacune de lad.
année pour la raison dicte cy
dessus ..... Lviii. H

Au M.r par. & triennal de lad. Chambre
forests du Perche créé par l'Edict du
mois de decembre 1635. la somme de
huict cens livres cy pour dix quart.rs
de chacune de lad. Année pour la raison
dicte cy dessus ..... viii.c H

Pour laug.on de lad. gages aluy attribuez
pour lad. dix année 1642. et 1643. par
l'Edit du mois de decembre 1635. la soix.te
de soixante livres faisant partie de
celle attribuée par lad. Edit aplicquées
officiers de Judicatures Souveraines
cy pour dix quartiers de chacune
de lad. dix année pour

Lor raisons dictes cy dessus
xxxx. ll

Pour Lor gages de Voiturier dud. Comptes
Maistrise aussy vacq par ledit Edit
du mois de Juillet 1633 pour Ledd. deux années
1632 et 1633. a raison de CH chacun par an
La somme de Six Cents Livres cy pour
Deux quartiers de chacune Ledd. année
pour Lor raisons dictes cy dessus
cy . . . . . M. CH

Pour Cinquante Ledd. Cheuaux et Jumens
pour Ler gages Ledd. années 1632. et 1633.
La somme de Cinq Livres cy pour deux quar.
de chacune Ledd. année pour Lor raisons
cy dessus . . . . . L. ll

Pour deux quartiers de chacune Ledite
année 1632. et 1633. de gages attribuez a
Loffice de Comptes quartiennal des Cheuaux
et Jumens, et la Maistrise de Montagnes
la somme de Soixante Livres cy pour Lor
raisons cy dessus . . . . . Lx. ll

Pour deux quartiers de chacune Ledite
année 1632. et 1633. de gages attribuez,
aux officiers de M.rs par. quartiennal, Lesdites

Tiedieu a garde marteau Alternatif Triennal
et quadriennal, Dar Chaume et forestr de la
Maistrise de Montagne vers, par Edit
du mois de Septembre 1645. la Somme de.
neuf cents soixante et quatorze Livres, Sauoir
audict Sr. par. M. Lxxxiii. Achacun des Cinteniers
C.H achacun des Tiedieu a garde marteau.
C.H cy pour lur raisons cy dessus
IX. Lxxxiii. H

Pour laug.on d'gagers attribuez par Edict du
mois de Mars 1637. a Mr. Noel dangeveux
Cinteniers en la maistrise de Montagne
pour les Annees 1652. et 1653. la Somme
de Cinq douze Livres, cy pour deux cens
de chacune dicte Annees pour leur raisons
dictes cy dessus ..... Lbi. H

Mr. Guillaume du Pastis procureur du
Roy audict D. Chaume et forestr pour deux
quadriennaux de Ses gagers dicte deux annees
1652. et 1653. la Somme de Cinq Livres trois
a raisons de pareille Somme par chacun An
cy pour lur raisons dictes cy dessus
..... C H

Pour laugmentacons d'gagers attribuez par
Edict du mois de Mars 1637. audict du
Pastis pour lesd. Annees 1652. et 1653. la
Somme de Six Vingts Livres cy pour deux
quadriens de chacune desd. Annees pour les
raisons dictes cy dessus .... Lx H

Audict du Pastis pour aug.on d'gagers

dedictz dix. annéz 1642. et 1643. A
luy attribuez pour Edict du mois de
16 la somme de dix livres pour les
raisons dictes cy dessus pour dix
quautiem 6.11

Pour dix quautiem de Chaume dud.
dimin annem 1642. et 1643. dus gagez
attribuez audict du Pastis, procureur du
Roy absentis dud. siege a Forcalq. et led.
Edict pour edict du mois de septembre
1645. la somme de six Cingtz quatre
livres cy pour la raisons dictes cy dessus
. . . . . 61. xx mu. tt

Pour dix quautiem de Chaume dud.
dimin Annem 1642. et 1643. dus gagez attrib.
audict du Pastis procureur du Roy biennal
dud. Chaume a Forcalq. expz pour ledict
Edict du mois de Septembre 1645. la somme
de six Cingtz quatre livres pour les
raisons dictes cy dessus pour ce
cy . . . . . 61. xx mu. tt

Pour dix quautiem de Chaume dud.
dimin Annem 1642. et 1643 dus gagez attrib.
audict du pastis procureur du Roy quad.
dud. Chaume a Forcalq. expz pour ledict
Edict du mois de Septembre 1645. la
somme de six Cingtz quatre livres pour
les raisons dictes cy dessus pour ce
cy . . . . . 61. xx mu. tt

Au Cudin dud. Caum et Sorth pour son gagin dud. annin 1632. et 1633 la Somme de sept Cingt dix liuin ej pour deux quastion de Chaume dud. deux annin pour lur raisonn ej dessus . . . . . Lxx6. tt

Au Carde marbin dud. Caum et Sorth pour son gagin dud. Annin 1632. et 1633. la somme de six cinq liuin Suivant Cevuet du con.t du dimin octobre 1634. ej pour deux quastion de Chaume dud. Annin pour lur raisonn dicanej dessus

M. tt

Au Cabassin dud. Caum et Sorth pour son gagin dud. deux Annin 1632. et 1633. la somme de Soixante quinze liuin ej pour deux quastion de Chaume dud. Annin pour lea raisonn ej dessus . . . , xxxvi. tt xs.

Au quabe Seignin Carde de Cad Sorth pour leur gagin dud. deux Annin 1632 et 1633. la somme de vingt cinq raisons de xx mm. tt chaun ej pour deux quad dud. annin pour lur raisonn ej dessus . . . . . Cxx tt

Aux Siaun de Brissonn president
au grand conl.e du Boulay Faunon
Mre Dunequesnn proprietaire dun office
de Mre particulien alternatif et triennal
du Cauner Forest de Chaumont en
Chimvage pour lunn gagm de Caumé
1632. Sulunum la Sommes de Six Cinqt
Liuvn qui ont ete Cazn, Lx. tt attendu
que pour le gagm de Caumé 1633. Il sont ret-
rouin sur le Retau du bois de Pavin au
Chapitre du gagm de la Maisbise gar.
de deux pastum et pour deux quarbin
de Caumé 1632. . . . . Lx. tt

Sur Simo du Islm Circuit du Perche et
commin a la Cmpte du domaine de Lad. maisbise
pó. Sn taxacon de quatre deniers pó Cinc de la
Cmpte et maintenue du denier de D. Cinqm
non compris le Sol pour Cinc de Sn Clm dont
la taxacon luy a este payé aux Cn Cacons
des officiers de Lad. Forest, la Somme
de Cxlb. tt xbn smez et pour dix quar. dbn
de Lad. année 1633. . . . . Lxxiiij tt xbn smez

Sur con. du domaine pour sa Taxacon
de bois deniers pour Cinc de Lad.
Cmpte Sninam Carrest du con. du ix. Juin
1624. la Sol. de Cinc mille Cinq Sols et
pó. dix quar. . . . . Cinc-tt xmis.

Pour ligots et Coulleur de deniers la somme
de dix Cinqtz Livres cy pour deux quart[ers]
montant a . . . . . Lx H

Pour la façon et redaction de Compte et
Cayers d'Estat comme et Annuel des Rtes
la somme de Cinc Livres cy . . . . . C H

Reuenant la Somme cy dessus
non Compris hors ligne pour deux quart[ers]
degagin et aug[men]t de chime dud[t] deux annees
1632. et 1633. appartenant aud[t] officier
A la somme de Trois mil huict cent
quarante deux Livres quatre Sols dlaq[uelle]
my sera cy employé atant pour ce qui
reste de deux mil huict cent quatre vingtz
Cinc Livres huict Sols qui est pour deux
quartiers dlannee 1632. et Cinq quartiers
de 1633. Scauoir, attendu que lautre
quartier dlad[t] annee 1633. montant a
neuf cents soixante Livres Cinze Sols
est employé au Cay Estat en rende
partie de lespargne Soubz le nom
de M[e] Marc Bertrand Sieur de la
Bazinier Tresorier de lespargne pour
estre Cy a sa M[te] depayement dpartie
des taxes que doibuent led[t] officier
pour Joüir du benefice de la reuocation
de la chambre de Justice Suiuant la
declaration de sa Maiest[é] du moys
de Decembre 1632. pardans cy pour
deux quartiers de ladicte Annee,

Mil six cens Cinquante deux r. 6s
quarties de Mil six cens cinquante
trois pour lan raison dicelles cy
dessus ..... 11. 6m. mi. 14. xms.

Somme des Charges et Estat sur la Re.
partition de Bellisme Perche et Reunion
m.q 6n. C ix. tt 15 6m C

Et la Recepte monte a
6m.q 6n. C xli. tt xi s.

Partant reste de net a la Re.
generalle des Bois . /.
6.q xxxii. tt ix sols C

Autre Despense Estant sur la
Recepte generalle desd. bois

Pour la Taxation de huict deniers pour
livre attribuez audict Recepveur gnal

dix bois en exercice lad.t Année mil
six cens cinquante bois sec Ce
jourd.hui de la rempt. actuelle montant
a Cinq mil cinquante cinq quatorze
sols bois dunquel la somme de Cinq bois
bn s.n Et cy pour deux quartiers ..... m. m. H n.s bois

Cuij pour sa Taxation de m. dunquel
pour cinq attributz en Jugedit.t par
Edit du mois de Febvrier 1626. sur
le pied de Ladict Rempt. actuelle cy dessus
la somme de Sxm. H n.s. b Et pour
deux quartiers ..... xxxi. xij.s. ix

Cxb. H xb s. m

Autre despense

Du sieur de la Bazinière trésorier de
l'Espargne en exercice lad.t Année 1643.
la somme de xxm. xb. H c.s pour moitié
de deux tiers sur quatre Estat de by
quartiers du gaigne aug.on appartenans
aux officiers y nommez pour trois cens

A sa Maiesté du payement de pache
dun taxan sur eux faitin pour Tous
de Bourein de la reuocation de la Chambre
de Justice a de Cau pau dun Cu. & M
daug.on dicyaya attribuez aux officiers
de Judicature Finans et autres Finans
la declaration de sa Ma.te du moin
de Decembre 1642. cy xxx
xmi. mi xb. tt s.

Dau soy

Somme Totalle des Chaugin staun sur la Riuyb
gerivalle de Dick. boin
xbi. C x. tt xbi. S mu

Et les Chaugin des tarpin pau montun (Sen
m.g bu.C ix tt s bu

Somme Totalle de la despans du pié Estau
b.g m. C xix. tt xbuit s.

Et la Riuyb. duq est tatmouth
bu.g bu. C xli tt x s.

Tautan Reuiun de mr
m.g mi. C xxi. tt xm s

Dq. les Somme de Cuio mil quatre cents Vingt Trois liure

boize Sols Sera payé par Mr
Rimpano general du boin en exercice ladt Année 6bc cinq
boin & Mr. Mre Bertrand Sieur de la Bastinde
Conseiller de l'Espagne en exercice Cadict Année 6bc cinquante
boin. f.

Faict au Conseil d'estat du Roy Comu pour Sa
finance & Tenu le huictiesme jour de Mars 6bc
cinquante cinq.

Colles